



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

ANALYSE DE LA VOTATION FÉDÉRALE DU 18 MAI 2014

RÉSULTATS DE LA VOTATION

ARRÊTÉ FÉDÉRAL CONCERNANT LES SOINS MÉDICAUX DE BASE (CONTRE-PROJET
DIRECT À L'INITIATIVE POPULAIRE «OUI À LA MÉDECINE DE FAMILLE»)

88.0% OUI

INITIATIVE POPULAIRE «POUR QUE LES PÉDOPHILES NE TRAVAILLENT PLUS AVEC
DES ENFANTS»

63.5% OUI

INITIATIVE POPULAIRE «POUR LA PROTECTION DE SALAIRES ÉQUITABLES
(INITIATIVE SUR LES SALAIRES MINIMUMS)»

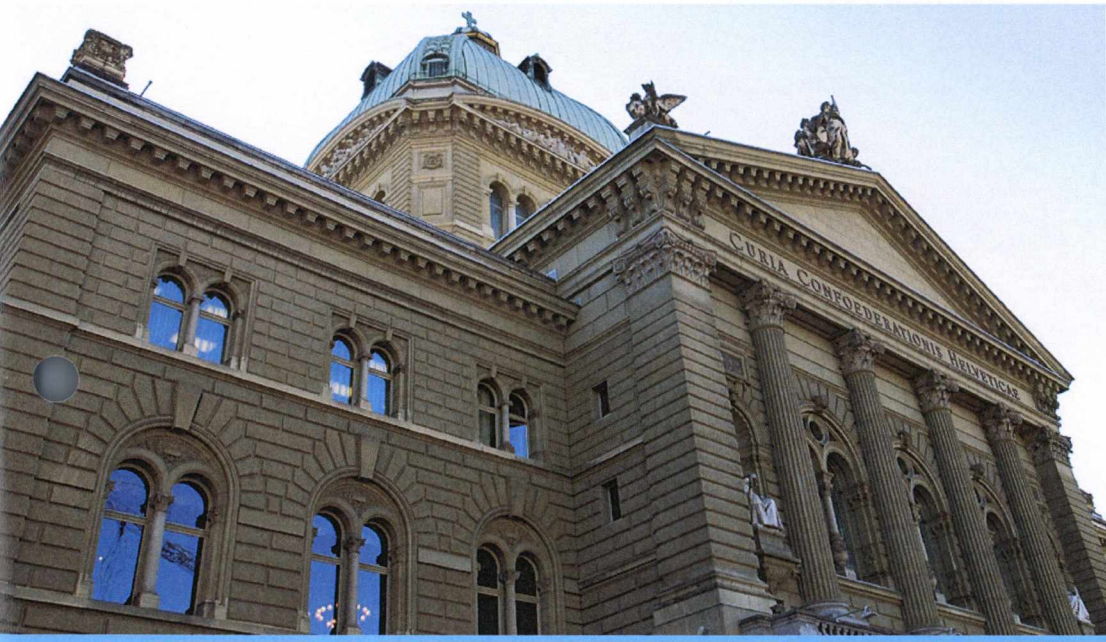
76.3% NON

LOI FÉDÉRALE SUR LE FONDS D'ACQUISITION DE L'AVION DE COMBAT GRIPEN
(LOI SUR LE FONDS GRIPEN)

53.4% NON

PARTICIPATION

55.5%



RETO BÜRGISSER, THOMAS KURER, THOMAS MILIC, DENISE TRABER, THOMAS WIDMER

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département des sciences politiques de l'Université de Zurich.

Département des sciences politiques de l'Université de Zurich

Responsable: Prof. Dr. Thomas Widmer
Analyses/commentaires: Reto Bürgisser, Thomas Kurer, Dr. Thomas Milic, Dr. Denise Traber

gfs.bern

Responsable du projet: Claude Longchamp
Direction du projet: Martina Imfeld
Secrétariat: Johanna Lea Schwab
Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain: Salvatore Petrone
Support CATI: Pina Zimmermann
Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

Traduction

Emilio Violi, Sonja Gurtner

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.– (étranger: Fr. 85.–) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.– (étranger: Fr. 35.–). La série complète des analyses (de 1977 à 2014) peut être obtenue au prix de Fr. 700.–. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Reto Bürgisser, Thomas Kurer, Thomas Milic, Denise Traber, Thomas Widmer (2014): analyse de la votation fédérale du 18 mai 2014, gfs.bern et Université de Zurich.
D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

ISSN 2296-5149

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 18 MAI 2014	5
L'arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base	5
L'initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants»	5
L'initiative populaire «Pour la protection de salaires équitables»	6
La loi fédérale sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen	7
A propos de la méthode	8
1. IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION	10
1.1 Importance accordée à l'objet	10
1.2 Participation	12
1.3 Formation de l'opinion	14
2. ARRÊTÉ FÉDÉRAL CONCERNANT LES SOINS MÉDICAUX DE BASE (CONTRE-PROJET DIRECT À L'INITIATIVE POPULAIRE «OUI À LA MÉDECINE DE FAMILLE», QUI A ÉTÉ RETIRÉE)	16
2.1 Situation initiale	
2.2 Profil des votants	16
2.3 Perception	19
2.4 Motifs du choix	20
2.5 Arguments POUR et CONTRE	21
3. INITIATIVE POPULAIRE «POUR QUE LES PÉDOPHILES NE TRAVAILLENT PLUS AVEC DES ENFANTS»	23
3.1 Situation initiale	23
3.2 Profil des votants	23
3.3 Perception	24
3.4 Motifs du choix	27
3.5 Arguments POUR et CONTRE	27

4. INITIATIVE «POUR LA PROTECTION DE SALAIRES ÉQUITABLES»	30
4.1 Situation initiale	30
4.2 Profil des votants	31
4.3 Perception	33
4.4 Motifs du choix	34
4.5 Arguments POUR et CONTRE	35
5. LOI FÉDÉRALE SUR LE FONDS D'ACQUISITION DE L'AVION DE COMBAT GRIPEN (LOI SUR LE FONDS GRIPEN)	38
5.1 Situation initiale	38
5.2 Profil des votants	39
5.3 Perception	42
5.4 Motifs du choix	43
5.5 Arguments POUR et CONTRE	45
6. DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES	48

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 18 MAI 2014

Le 18 mai 2014, quatre objets étaient soumis au peuple suisse: l'arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base, la loi fédérale sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen ainsi que les initiatives «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants» et «Pour la protection de salaires équitables.» L'arrêté concernant les soins médicaux de base a été accepté par une confortable majorité, tout comme l'initiative sur la pédophilie. L'achat du Gripen a échoué de peu, l'initiative pour les salaires minimums nettement.

Les sondés se sont avant tout souvenus du référendum sur le Gripen. Lorsqu'on leur a demandé quels objets avaient été soumis au vote, 92% des votants ont indiqué l'achat du Gripen. C'est l'arrêté sur les soins médicaux de base qui est tombé le plus rapidement dans l'oubli. Seuls un peu plus de la moitié des votants (55%) savaient que celui-ci était l'un des objets de la votation.

La participation a été nettement supérieure à la moyenne. Celle-ci était en particulier élevée chez les votants de gauche, qui ont participé davantage que ceux des partis du centre ou de l'UDC. La mobilisation finale des amis de l'armée, espérée par les partisans du Gripen, n'a pas eu lieu. Finalement les opposants à l'armée se sont exprimés plus souvent dans les urnes que ses partisans.

L'arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base

En raison du résultat limpide (88% d'approbation), il ne fallait pas s'attendre à de grands fossés conflictuels parmi l'électorat. En effet, nous n'avons trouvé aucune majorité négative dans les groupes caractéristiques que nous avons examinés. Les partisans de tous les partis ont majoritairement accepté cet objet, même ceux de l'UDC, le seul grand parti qui avait recommandé de voter NON.

Cet arrêté est clairement resté dans l'ombre des trois autres objets. Ainsi par exemple, presque un tiers (32%) de tous les votants ignorait de quoi il s'agissait. De même, en indiquant les motifs de leur vote, nombre de participants ont eu de la peine à exposer les motifs de leur choix. La part des motifs qui ne se rapportent pas au contenu (tels que «ne sais pas» ou «suivi des recommandations») était d'environ 30% des deux côtés.

L'initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants»

L'analyse montre un fossé entre la gauche et la droite. Les partisans de la plupart des partis bourgeois et de la droite conservatrice ont soutenu l'initiative à une large majorité,

alors que les votants de gauche l'ont majoritairement rejetée. Cependant la signification personnelle de cet objet présentait une importance encore plus grande pour le choix. Plus l'importance était élevée, plus les votants avaient tendance à déposer un OUI dans l'urne. En outre, ce qui est remarquable, c'est l'émotion suscitée par le sujet. Dans le classement des objets les plus significatifs de ce weekend de votation sur le plan personnel, l'initiative sur la pédophilie occupe de justesse la seconde place derrière les salaires minimums.

L'analyse des arguments montre que les contre-arguments – en particulier celui qui relevait que, pour un amour de jeunesse, un jeune ne devait pas être puni à vie – ont réellement fait mouche, également chez les personnes ayant opté pour le OUI. Mais l'argument selon lequel la protection de l'enfant passe par-dessus tout a été prédominant.

L'initiative populaire «Pour la protection de salaires équitables»

Le profond fossé qui séparait les partisans des adversaires de l'initiative passait assez exactement entre la gauche et le centre droit. Comparativement à l'initiative 1:12, l'initiative sur les salaires minimums a atteint un taux d'approbation nettement plus faible dans le camp de gauche: seuls ceux qui se classaient à l'extrême gauche du spectre politique ont déposé majoritairement un OUI dans l'urne (61%). En revanche, la majorité (60%) de la gauche modérée a rejeté la demande de l'USS. A l'extérieur du camp de gauche, comme il fallait s'y attendre, l'initiative a été massivement rejetée, avec des majorités de NON situées entre 83 et 94%.

Le conflit classique gauche-droite se retrouve aussi dans le choix des différents partisans des partis. Une majorité des sympathisants du PS a approuvé les salaires minimums. Il est vrai qu'avec 55%, la part de OUI était faible. En revanche, les électeurs des partis bourgeois du centre, PDC, PVL, PLR. Les Libéraux-Radicaux et PBD, ont nettement rejeté cet objet à des taux allant de 95 à 82%. Il en va de même pour les partisans de l'UDC, puisque 93% d'entre eux ont déposé un NON dans l'urne. Si l'on compare l'initiative sur les salaires minimums à l'initiative 1:12 en ce qui concerne le comportement de vote, on s'aperçoit que l'approbation du camp de gauche a été sensiblement plus faible, mais que le taux de rejet du camp du centre-droit a été quelque peu supérieur. Au final, l'initiative a été nettement rejetée.

Comme pour l'initiative 1:12, l'une des raisons principales du net échec de l'initiative réside dans la peur de répercussions économiques négatives en cas d'acceptation. L'argument selon lequel un salaire minimum fixé par la loi détruirait des places de travail parce que des branches telles que l'agriculture et la gastronomie seraient incapables de payer de tels salaires, a convaincu une nette majorité de 74% des votants. La grande majorité d'entre eux a donc déposé un NON dans l'urne.

La loi fédérale sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen

Les convictions politiques ont joué un rôle important pour le vote concernant la loi sur le fonds d'acquisition du Gripen. Alors que l'achat de nouveaux avions de combat était salué par quatre partisans de l'UDC sur cinq (81%), les votants du spectre de gauche repoussaient massivement cet objet. Il est vrai que le scepticisme relatif au Gripen n'était pas l'apanage des milieux de gauche. La moitié de ceux qui se classaient eux-mêmes au centre, l'ont également refusé. Contrairement aux votations antérieures sur l'armée, le soutien sans réserve, ou à tout le moins largement majoritaire des électeurs du centre a ainsi fait défaut. Cela a fortement contribué au rejet de justesse de cette loi.

On assiste à un phénomène identique en ce qui concerne la position fondamentale par rapport à l'armée. Si l'acquisition des Gripen a été acceptée par les partisans d'une armée forte, presque un quart d'entre eux (24%) a déposé un NON dans l'urne. Cela montre que l'achat de nouveaux avions de combat n'a pas été considéré comme une nécessité vitale pour le maintien d'une armée forte. Cette impression est renforcée par les mentions des sondés sur le contenu. Contrairement aux votations antérieures sur l'armée (par ex. l'initiative populaire OUI à l'abrogation du service militaire obligatoire), le 18 mai 2014, quasiment personne n'a considéré cette votation comme une question de principe pour ou contre l'armée. En outre, les hommes ont voté plus souvent pour (53%) que les femmes (42%). Pour les hommes, le taux de oui était nettement plus élevé parmi le personnel militaire actuel ou ancien (58%) que chez ceux qui n'ont jamais fait partie de l'armée (36%).

Les motifs de vote des personnes ayant voté OUI et de celles ayant voté NON se rapportaient à des dimensions de l'objet sensiblement différentes. Alors que les partisans de l'avion de combat saluaient son achat essentiellement pour des motifs de sécurité, les adversaires citaient principalement des arguments financiers. Un quart des personnes ayant voté NON était d'avis que les coûts prévus de trois milliards de francs suisses étaient soit trop élevés soit qu'il était possible de les utiliser de manière plus judicieuse. Mais à lui seul cet argument n'aurait pas suffi pour un NON. A ces personnes, il faut ajouter celles qui ont rejeté le Gripen en tant que type d'avion (13%), celles qui sont fondamentalement contre l'armée (9%), celles qui demandent une réorientation générale de l'armée (13%) et finalement celles qui en avaient plus qu'assez des pannes dans la compagnie de votation (6%).

Malgré le rejet de l'acquisition des Gripen, il n'est aucunement question de remettre en cause une défense militaire autonome de la Suisse. Au contraire, il semble qu'un nombre important des tenants du NON se soient exprimés sciemment et de manière différenciée contre l'achat de ces 22 Gripen E, malgré une position positive par rapport à la défense du pays.

A propos de la méthode

La présente analyse repose sur un sondage représentatif effectué par le partenariat VOX après la votation populaire du 18 mai 2014. L'Institut de recherche gfs.bern a réalisé le sondage en l'espace de 11 jours après la votation. L'analyse des données a été confiée à l'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (ISPZ). Le sondage a été réalisé par téléphone depuis le domicile de 100 enquêteurs. gfs.bern avait cependant la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans que les enquêteurs et les sondés ne puissent s'en apercevoir. Le choix des sondés a été effectué selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1510 ayants droit au vote, dont 54% sont originaires de Suisse alémanique, 27% de Suisse romande et 20% de Suisse italophone. La marge d'erreur pour l'ensemble des sondés se situe à +/-2.5%. La prudence est de mise dans l'interprétation des données là où les échantillons subdivisés sont minimes et où parallèlement la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée (50:50). Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est impossible de faire des déductions quant aux rapports de majorité. En ce qui concerne la participation, pour la première fois, les données des registres électoraux du canton de Genève, de la ville de St-Gall et d'une sélection de communes du canton du Tessin ont servi à la pondération.

Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

Tableau 1: Résultats pour la Suisse et par cantons, en pour cent des votants

	Participation en %	Soins médicaux de base (% oui)	Initiative sur la pédophilie (% oui)	Initiative sur les salaires minimums (% oui)	Acquisition du Gripen (% oui)
Suisse	55.5	88.0	63.5	23.7	46.6
ZH	56.9	86.8	57.3	25.3	48.7
BE	52.7	89.5	57.1	23.8	49.1
LU	58.3	88.6	57.5	18.2	54.3
UR	51.2	86.3	63.2	17.6	62.4
SZ	59.4	81.0	65.1	13.6	61.5
OW	60.8	82.8	59.4	13.9	63.8
NW	63.0	83.2	59.3	12.8	68.2
GL	51.0	88.7	63.5	17.7	59.9
ZG	63.1	86.5	58.5	15.8	58.0
FR	57.2	90.8	68.8	24.9	40.6
SO	53.9	88.2	65.2	22.3	50.3
BS	57.9	89.0	56.2	37.7	32.3
BL	55.0	88.7	61.7	23.6	42.5
SH	70.4	87.2	65.7	25.5	49.4
AR	57.1	82.1	55.0	18.6	51.1
AI	51.4	82.1	59.4	12.1	60.8
SG	54.3	85.1	63.4	18.3	52.0
GR	53.7	89.1	62.6	18.2	50.7
AG	56.2	87.4	63.9	19.2	51.9
TG	54.2	84.7	62.6	17.8	55.6
TI	54.8	87.7	83.0	32.0	45.3
VD	58.1	91.3	68.7	28.3	35.0
VS	61.2	84.2	74.3	18.0	38.1
NE	56.6	93.7	70.0	31.9	30.9
GE	56.7	92.8	73.6	34.0	32.2
JU	53.7	90.7	71.5	35.9	25.7

Source: <http://www.admin.ch> [résultats provisoires]

1. IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION

1.1 Importance accordée à l'objet

Les sondés pouvaient classer l'importance des objets, tant pour eux-mêmes que pour le pays, sur une échelle de zéro (aucune importance) à dix (importance très élevée). C'est l'initiative sur le salaire minimum qui obtient les valeurs d'importance nationale les plus élevées, suivie par les soins médicaux de base et l'initiative sur la pédophilie. De manière surprenante, l'acquisition du Gripen, disputée jusqu'à la fin, a recueilli les valeurs d'importance nationale les plus basses des quatre objets. Ces résultats doivent toutefois être interprétés avec une certaine prudence. L'importance nationale élevée accordée par exemple à l'objet guère controversé de la médecine de famille est plutôt l'expression de la place qu'occupe la santé dans la vie en général et n'a sans doute qu'un lointain rapport avec la question soumise au vote. Sinon, comment expliquer que près de la moitié (43%) de ceux qui accordaient l'importance nationale *la plus élevée* à l'arrêté concernant la médecine de famille n'ont pas pu se rappeler avoir voté sur cet objet? La question qui consiste à demander aux sondés de citer les objets de la dernière votation constitue probablement un indicateur plus précis de l'importance que revêtaient les différents objets pour le souverain: presque tous les votants (92%) se rappelaient que l'achat du Gripen était l'un des objets soumis au vote, alors que le souvenir des initiatives sur les salaires minimums et sur la pédophilie s'étaient quelque peu estompés (71%, resp. 66% se souvenaient de ces deux objets). Le fait qu'on ait également voté sur un quatrième objet – les soins médicaux de base – n'a finalement été perçu que par une petite moitié des personnes ayant pris part au vote (55%). Se souvenir d'un objet et lui accorder une importance élevée sont certes deux choses différentes, mais le fait que seule près de la moitié des votants se rappelaient l'objet sur la médecine de famille relativise les valeurs d'importance relativement élevées qui lui ont été attribuées après coup.

Le fait de se sentir personnellement concerné s'est exprimé de manière sensiblement différente selon les objets. Comme on pouvait s'y attendre, les sondés issus des classes de revenu inférieures ont attribué une importance personnelle plus élevée à l'initiative sur les salaires minimums que celles qui touchent un revenu supérieur à la moyenne.¹ Il en va de même pour le référendum sur le Gripen, qui était jugé plus important par les hommes que par les femmes (5.9). Cette différence entre les sexes se répercute également sur les différences d'attribution de l'importance entre les personnes qui font partie de l'armée et celles qui n'ont jamais effectué de service militaire – évidemment principalement des femmes. A cet égard, ce qui est surtout révélateur, c'est le fait que l'achat du Gripen ait touché bien davantage (6.9) les *anciens* militaires que les personnes qui servent *actuellement*

¹ La valeur d'importance personnelle moyenne pour les sondés disposant d'un revenu du ménage allant jusqu'à 3000 francs était de 7.1, celle des sondés dont le revenu du ménage se situe entre 3000 et 5000 francs était de 6.8. La valeur moyenne pour l'ensemble des sondés est inférieure (6.5).

dans l'armée (5.5). On constate logiquement le même phénomène pour l'importance que les différents groupes d'âge ont attribué au référendum sur le Gripen. Pour les plus de 50 ans, cet objet avait une importance nettement plus élevée (entre 6.6 et 6.9) que pour les jeunes citoyens (18-25 ans: 5.4). En outre, il existe également des différences entre la gauche et la droite ainsi qu'entre les partisans et les opposants à l'armée. Pour les personnes situées à gauche et qui se montrent critiques envers l'armée, l'acquisition du Gripen n'était pas une question très importante², alors que les partisans de l'armée (6.7) et ceux qui se situent à l'extrême droite du spectre idéologique (7.5) étaient d'un tout autre avis.

De la même façon, l'initiative sur la pédophilie³ a profondément touché les femmes sur le plan personnel (7.0), alors que les hommes ne l'ont pas considérée comme particulièrement digne d'attention. En revanche, le nombre d'enfants vivant dans le ménage a eu une influence notable sur l'attribution de l'importance.⁴ Cela tient sans doute principalement au fait que ce sont avant tout des ayants droit âgés (et parmi eux à nouveau surtout des femmes) qui ont attribué à cet objet une importance personnelle très élevée: chez les 18-29 ans, la valeur d'importance personnelle moyenne de l'initiative sur la pédophilie n'est que de 4.7, alors qu'elle atteint 7.1 chez les plus de 70 ans.

Tableau 1.1: Perception de l'importance de l'objet pour le pays et pour soi-même, en pour cent des ayants droit au vote

Importance pour...	Soins médicaux de base		Initiative sur la pédophilie		Initiative sur les salaires minimaux		Acquisition du Gripen	
	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)
Très faible (0, 1)	2	9	3	10	2	6	4	7
Faible (2-4)	6	16	8	15	8	12	12	17
Moyenne (5)	16	19	17	14	13	19	15	17
Elevée (6-8)	52	44	44	33	47	39	40	34
Très élevée (9, 10)	25	12	28	29	30	24	30	24
Moyenne arithmétique (n)	7.2 (1339)	5.9 (1369)	7.1 (1390)	6.4 (1400)	7.3 (1414)	6.5 (1427)	6.9 (1413)	6.2 (1439)

© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014

² A l'extrême gauche, cette moyenne était de 5.7 et pour les personnes qui souhaitent que la Suisse n'ait pas d'armée ou seulement une armée faiblement dotée, elle était de 6.1.

³ Ce qui est également intéressant, c'est qu'aucun des quatre objets n'a enregistré des parts aussi élevées aux deux pôles de l'importance que l'initiative sur la pédophilie. Pour un nombre de sondés dépassant la moyenne, elle n'avait absolument aucune importance (valeur 0 sur l'échelle de l'importance), alors que pour un grand nombre de sondés, également supérieur à la moyenne, elle revêtait une importance primordiale (valeur maximale 10 sur l'échelle de l'importance).

⁴ Si l'on ne prend en considération que les femmes, on constate même que c'est précisément le groupe de sondés ayant indiqué qu'aucun enfant ne vivait dans le ménage qui a attribué les valeurs d'importance les plus élevées.

1.2 Participation

Tout d'abord une remarque préalable concernant l'analyse de la participation: pour la première fois, les données du sondage Vox ont également été pondérées selon l'âge. Les données du registre des votants, sur lesquelles se base la pondération, proviennent du canton de Genève (pour la pondération selon l'âge en Suisse romande), de la ville de St-Gall (pour la Suisse alémanique) et de 61 communes du canton du Tessin⁵.

Le 18 mai 2014, 55.5% des citoyennes et citoyens suisses ayant droit au vote ont participé à la votation. Ce chiffre est nettement supérieur à la moyenne des 23 dernières années (1991 à 2013: 43,8%) et légèrement inférieur au taux de participation de l'initiative contre l'immigration de masse (56.5), qui a connu une forte mobilisation. Comme pour toutes les votations, l'intérêt politique constitue un des facteurs essentiels permettant d'expliquer la participation. L'on s'attend à ce que les personnes intéressées par la politique participent davantage que celles que la politique laisse indifférentes. L'âge et la formation sont également en corrélation avec la probabilité de se rendre aux urnes. Comme souvent, c'est le groupe d'âge des plus jeunes qui est le plus sous-représenté (41%); la différence par rapport au groupe d'âge le plus fidèle aux urnes – les personnes âgées de 60 à 69 ans (69%) – est de quasi trente points pour cent. En outre, les personnes au niveau de formation le plus élevé ont participé dans une proportion supérieure à la moyenne (68%), alors que le taux de participation du groupe au niveau de formation le plus bas n'était que de 33%.

Les votants qui ont été le plus fortement mobilisés proviennent du spectre de gauche. 77% d'entre eux ont affirmé avoir pris part au vote. Ce chiffre est largement supérieur au taux de participation des sondés qui se classent à droite ou à l'extrême droite.

On obtient une image semblable lorsque l'on analyse la participation en fonction de la sympathie pour un parti. Les sympathisants des Verts et du PS ont été nombreux à voter (89⁶ resp. 64%), alors que les partisans du PLR et de l'UDC (taux de participation de 54, resp. de 64%), mais spécialement aussi les adeptes du PDC (42% taux de participation), ont davantage boudé les urnes que les votants situés à gauche. A cet égard, le net rejet de l'initiative sur les salaires minimums est d'autant plus étonnant. Celle-ci n'a pas échoué par manque de mobilisation de l'électorat de gauche; au contraire, elle a été massivement rejetée malgré une participation des votants de gauche supérieure à la moyenne. Les opposants au Gripen auront probablement profité de cette mobilisation. En tout cas, les personnes qui se sont déclarées opposées à l'armée ont participé davantage (68%) que les partisans d'une armée forte (53%).

⁵ Ces 61 communes représentent 70.4 pour cent des ayants droit au vote du canton du Tessin.

⁶ En raison du faible nombre de cas (n=44), cette donnée doit être comprise comme une tendance. Dans le cas présent, l'intervalle de confiance de 95% se situe entre 80 et 98%. Cela signifie que la «vraie» participation des partisans des Verts (c.à.d. celle de l'ensemble de tous les ayants droit au vote suisses) a 95% de chance de se situer entre 80 et 98%. Mais on peut néanmoins dire avec certitude que celle-ci était largement supérieure à la moyenne.

En ce qui concerne l'initiative sur les salaires minimums, il vaut également la peine de se pencher sur les taux de participation des différentes classes de revenu: les personnes qui étaient directement concernées par cet objet sont celles qui ont le plus boudé les urnes: chez les sondés au revenu du ménage inférieur à 3000, resp. situé entre 3000 et 5000 francs, la participation était de 41, resp. 42%. La comparaison avec le groupe de ceux qui ont été recensés ici dans la classe de revenu la plus élevée (plus de 11'000 francs) est éloquent: leur participation s'élève à 77%, donc presque au double de celle observée dans les classes de revenu les plus basses.

Tableau 1.2: Participation d'après les caractéristiques sociales et politiques en pour cent des votants

Caractéristiques/catégories	Participation en %	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	56	1502	
Revenu du ménage			V = .28***
Jusqu'à 3000 CHF	41	109	
3000-5000 CHF	42	390	
5000-7000 CHF	52	321	
7000-9000 CHF	80	197	
9000-11'000 CHF	61	145	
Plus de 11'000 CHF	77	151	
Alter			V = .20***
18 à 29 ans	41	206	
30 à 39 ans	46	275	
40 à 49 ans	52	232	
50 à 59 ans	61	270	
60 à 69 ans	69	270	
70 ans et plus	65	249	
Formation			V = .26***
Niveau élevé	68	779	
Niveau moyen	45	616	
Niveau faible	33	107	
Sympathie pour un parti	56	1502	V = .39***
PS - Parti socialiste	64	228	
PDC - Parti démocrate chrétien	42	97	
PLR. Les Libéraux-Radicaux	54	159	
UDC - Union démocratique du centre	51	209	
Les Verts	[89]	44	
PVL - Les Vert'Libéraux	[78]	45	
PBD - Parti bourgeois démocratique	[49]	43	
Aucun parti	67	334	

Caractéristiques/catégories	Participation en %	n	Coefficient de corrélation ^a
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = .25***
Extrême gauche	59	150	
Gauche	77	217	
Centre	55	493	
Droite	62	253	
Extrême droite	50	189	
Indécis	32	176	
Valeur de référence: armée			V = .11***
Armée forte	53	696	
Avis partagé	57	480	
Pas d'armée	68	280	
^a Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. paragraphe 6 «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique © Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014			

1.3 Formation de l'opinion

Les objets sur lesquels les votants se sont prononcés avec le plus de facilité sont l'initiative sur les salaires minimums et le référendum sur le Gripen: 78, resp. 77% d'entre eux ont indiqué qu'ils n'avaient pas éprouvé de grosses difficultés à prendre leur décision. Il en est de même pour l'initiative sur la pédophilie, qui n'a représenté un casse-tête que pour une minorité (part de «décision plutôt difficile à prendre»: 23%). Le vote sur la médecine de famille a été jugé le plus difficile. Presqu'un tiers des votants (32%) ont avoué qu'ils avaient eu de la peine à se décider. Cela est principalement dû au fait que le contenu de cet objet n'était quasiment pas connu. Comme nous le montrerons plus loin, beaucoup ignoraient de quoi il était véritablement question. Par conséquent, pour cet objet, la part de ceux qui ne se sont prononcés que peu de temps avant le jour du vote est également la plus élevée de tous les objets.

Tableau 1.3: Moment du choix et difficulté à se forger une opinion, en pour cent des votants

	Soins médicaux de base (en %)	Initiative sur la pédophilie (en %)	Initiative sur les salaires minimums (en %)	Loi sur le fonds Gripen (en %)
Moment du choix^a				
Clair dès le début	25	26	30	31
3 à 6 semaines avant la votation	28	30	29	29
1 à 2 semaines avant la votation	35	32	32	29
Dernière semaine avant la votation	13	12	9	11
Difficulté à faire son choix^a				
Plutôt facile	61	74	78	77
Plutôt difficile	32	23	19	20
Indécis, pas de réponse	8	3	3	3
^a Participants uniquement (n=843), données pondérées selon le résultat du vote concerné © Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014				

2. ARRÊTÉ FÉDÉRAL CONCERNANT LES SOINS MÉDICAUX DE BASE (CONTRE-PROJET DIRECT À L'INITIATIVE POPULAIRE «OUI À LA MÉDECINE DE FAMILLE», QUI A ÉTÉ RETIRÉE)

2.1 Situation initiale

Insatisfaite de l'encouragement à la médecine de famille et inquiète de la pénurie de médecins de famille qui s'annonce, l'Association professionnelle des médecins de famille lançait en 2010 l'initiative «Oui à la médecine de famille». Le parlement, qui était fondamentalement d'accord avec cette requête, mais défendait une autre position sur certains points, a donc élaboré un contre-projet direct. De plus, lorsque le Conseil fédéral a annoncé une augmentation des tarifs pour les médecins de famille de 200 millions de francs par année, l'initiative a été retirée et le souverain devait donc se prononcer uniquement sur le contre-projet.

Celui-ci oblige la Confédération et les cantons à encourager de manière ciblée la médecine de famille en tant que composante des soins médicaux de base. Cet objectif doit être atteint par une meilleure prise en compte de la médecine de famille lors de la formation et de la formation continue, l'introduction de nouveaux modèles de soins et d'une amélioration de la situation financière des médecins de famille.

Exception faite de l'UDC, tous les partis étaient favorables au nouvel article constitutionnel basé sur le contre-projet. L'UDC a cependant renoncé à faire campagne, estimant que d'autres objets étaient prioritaires. C'est pourquoi aucune véritable campagne n'a eu lieu avant les votations. Le fait qu'un comité pour le NON se soit créé seulement onze jours avant la votation est significatif à cet égard. Celui-ci dénonçait avant tout une «étatisation de la santé publique» en cas d'acceptation de l'initiative.

L'article constitutionnel a été nettement accepté à une majorité de 88%.

2.2 Profil des votants

Il est évident que lorsque le résultat est aussi clair, il ne faut pas s'attendre à de profonds fossés conflictuels. C'est pourquoi le principal résultat de l'analyse réside dans le fait que nous n'avons trouvé dans aucun des groupes caractéristiques une majorité en faveur du rejet de l'article constitutionnel. Par exemple, tous les sympathisants des partis ont accepté cet objet à la majorité, avec des différences plus ou moins marquées. Chez les adeptes des partis du spectre de gauche (PS et Verts), rares ont été les personnes à s'y opposer (96, resp. 92% de taux d'approbation). Il en va de même pour les sympathisants du PDC, qui ont

dit OUI à hauteur de 98% aux soins médicaux de base. Le OUI des votants du PLR et de l'UDC n'était pas aussi massif, mais néanmoins très net: 83 resp. 80% d'entre eux ont approuvé cet objet. Dans le cas des sympathisants de l'UDC, ce résultat est tout à fait remarquable, puisque l'assemblée nationale des délégués avait recommandé le NON.

En outre, la confiance dans le gouvernement a joué un rôle non négligeable. Les personnes qui, par principe, font confiance au gouvernement ont très probablement suivi la recommandation de ce dernier (92% de taux de OUI), alors que celles qui font peu confiance au gouvernement n'ont approuvé cet objet «que» dans environ huit cas sur dix (81%). L'on constate également que les personnes qui ont indiqué avoir eu de la peine à se décider ou qui se sont décidées tardivement ont déposé moins fréquemment un OUI dans l'urne. Ce qui permet de supposer qu'en cas de doute, ces personnes ont de temps à autre aussi voté NON, alors que celles qui savaient dès le départ ce qu'elles écriraient sur leur bulletin de vote et n'ont pas signalé de difficulté à se décider, ont voté quasiment OUI à l'unisson.

Tableau 2.1: Soins médicaux de base – Comportement d'après les caractéristiques politiques en pour cent des personnes ayant voté OUI

Caractéristiques/catégories	% oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	88	989	
Sympathie pour un parti			V = .20**
PS – Parti socialiste	96	167	
PDC – Parti démocratique chrétien	[98]	47	
PLR.Les Libéraux-Radicaux	83	110	
UDC – Union démocratique du centre	80	123	
Les Verts	92	51	
PVL – Les Vert*Libéraux	[90]	40	
PBD – Parti bourgeois démocratique	[77]	31	
Sans parti	86	256	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = .18***
Extrême-gauche	95	99	
Gauche	93	193	
Centre	90	315	
Droite	85	194	
Extrême-droite	75	119	
Ne sais pas	90	57	
Confiance dans le gouvernement			V = .16***
Confiance	92	503	
Avis partagé	89	128	
Méfiance	81	351	
Valeur: fédéralisme vs. centralisme			V = .19***
Etat	90	255	
Avis partagé	93	405	
Fédéralisme	78	274	

Caractéristiques/catégories	% oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Difficulté à faire son choix			V = .16***
Plutôt facile	91	644	
Plutôt difficile	80	300	
Moment du choix			V = .15***
Clair dès le début	95	244	
3 à 6 semaines	89	282	
1 à 2 semaines	87	336	
1 à 6 jours	79	107	
^a Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. paragraphe 6 «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique © Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014			

Parmi les variables sociétales, il en est deux qui se distinguent particulièrement et qui sont liées jusqu'à un certain point: le sexe et l'importance personnelle. Les femmes ont déposé un OUI dans l'urne (91%) nettement plus souvent que les hommes (84%). Ici aussi il faut relever qu'on ne peut en aucun cas parler d'un «fossé» ou autre suite à cette différence de 7%. Mais malgré tout, le sexe est l'une des rares caractéristiques sociodémographiques à indiquer des différences significatives dans le comportement de vote. Ce qui provient aussi du fait que les femmes ont considéré les soins médicaux de base plus importants pour elles-mêmes (6.7) que les hommes (6.1). L'attribution de l'importance personnelle a été, une fois encore, l'une des principales réflexions (aussi multivariable) sur lesquelles s'est fondé le choix. Les personnes qui accordaient une importance très élevée à l'article constitutionnel ont presque sans exception voté OUI (96%), alors que, dans notre échantillonnage, celles qui ne se sentaient pas concernées personnellement n'ont été que 55%⁷ à l'approuver. On ne peut toutefois pas définir avec certitude les facteurs qui influencent l'attribution de l'importance personnelle. Le sexe a joué un certain rôle tout comme l'âge. Plus les sondés étaient âgés, plus ils ont accordé de l'importance aux soins médicaux.⁸ C'est pourquoi nous supposons que l'attribution de l'importance personnelle est liée à la dépendance par rapport aux soins médicaux en général.

⁷ En raison du faible nombre de cas (N=31), cette valeur indique uniquement une tendance.

⁸ Valeurs moyennes de l'attribution de l'importance personnelle selon l'âge: 18–29 ans: 4.9; 30–39 ans: 5.8; 40–49 ans: 5.9; 50–59 ans: 6.6; 60–69 ans: 6.7; plus de 70 ans: 7.3. Cependant l'âge n'a pas de rapport avec le choix de vote.

Tableau 2.2: Soins médicaux de base – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociodémographiques, en pour cent des personnes ayant voté OUI

Caractéristiques/catégories	% oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	88	989	
Importance personnelle			V = .25***
Très faible	(55)	31	
Faible	81	126	
Moyenne	81	163	
Importance élevée	92	482	
Importance très élevée	96	174	
Sexe			V = .10**
Hommes	84	479	
Femmes	91	511	

^a Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. paragraphe 6 «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique
© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014.

2.3 Perception

L'arrêté concernant les soins médicaux de base est resté dans l'ombre des trois autres objets. Par conséquent, le niveau d'information était faible. Un petit tiers de tous les participants (32%) ignorait de quoi il s'agissait. Malgré cela, 88% d'entre eux ont déposé un OUI dans l'urne⁹. Presque un votant sur deux (46%) pensait que l'article constitutionnel avait pour but d'encourager les médecins de famille, resp. le modèle des médecins de famille. Un autre 4% a relevé le rôle de l'Etat concernant la garantie des soins médicaux de base, alors que 6% ont principalement lié cet objet à des salaires plus élevés pour les médecins de famille.

Tableau 2.3: Soins médicaux de base – Perception des contenus en pour cent des ayants droit au vote (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Votants		Non votants	
	%	n	%	n	%	n
Encouragement des médecins de famille/ du modèle des médecins de famille	32	480	46	386	14	94
Salaires plus élevés pour les médecins de famille	6	83	6	53	5	30
Garantir l'accès et les soins	4	64	7	55	1	9
La Confédération doit garantir les soins de base	4	56	5	41	2	15
Généralités	1	11	1	7	1	3
Autre, faux	4	59	4	32	4	27
Indécis / aucune réponse	50	757	32	269	73	480
Total	100	1510	100	843	100	658

* Les déclarations ont été pondérées d'après la participation. En raison de la pondération et de l'arrondi, le total ne correspond pas toujours à la somme des valeurs présentées.

© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014

⁹ Un petit cinquième de ce groupe de personnes ayant voté OUI (19%) a indiqué avoir suivi des recommandations.

2.4 Motifs du choix

Le faible niveau d'information se reflète également dans l'indication des motifs du choix. 9% des partisans ne savaient pas (plus) pourquoi ils avaient approuvé l'article constitutionnel. Neuf autres pour cent ont répondu de manière très générale à la question du motif¹⁰, ce qui laisse supposer que le contenu de l'objet ne leur était guère familier. 9% ont également indiqué avoir suivi une recommandation – la plupart du temps, il s'agissait de celle du Conseil fédéral. A cet égard, la réponse d'un sondé est significative: il a voté OUI parce que de toute façon tout le monde y était favorable. Finalement 2% ont fait référence à des contenus qui n'avaient rien à voir avec la question spécifique, par exemple l'introduction d'une caisse unique ou le libre choix du médecin de famille. Au total, 29% des personnes ayant voté OUI n'ont pas été en mesure d'indiquer un motif (exact) concernant le contenu. Cependant une majorité a justifié son choix par un motif lié au contenu. Un tiers a déposé un OUI dans l'urne parce qu'il voulait encourager la branche des médecins de famille. 17% ont assimilé leur choix à un vote visant à garantir les soins médicaux de base. 12% souhaitaient la généralisation de ces derniers, alors que 4% pensaient que cet objet mettrait le holà à la préférence accordée aux médecins et spécialistes des hôpitaux. Enfin, 6% des personnes ayant voté OUI ont répondu de manière lapidaire qu'elles étaient personnellement concernées, ce qui signifie qu'elles étaient soit médecin, soit atteintes d'une maladie chronique.

Les personnes ayant voté NON n'étaient quant à elles pas mieux informées, puisqu'un nombre considérable d'entre elles n'ont pas été en mesure d'indiquer un motif concernant le contenu. 16% ont été incapables de fournir la raison de leur choix, 4% se sont manifestement référées à une autre question spécifique et 5% ont suivi des recommandations sans s'intéresser au contenu de l'objet. En outre, 3% ont émis une remarque d'ordre général. Toutefois des motifs relatifs au contenu ont aussi été cités. 22% ont suivi l'argument du comité d'opposition et se défendaient contre «l'étatisation de la santé publique». 17% des sondés ont relevé qu'ils ne voyaient pas pourquoi il fallait privilégier les médecins de famille et un autre 17% était satisfait du statu quo et ne voyait aucune raison de changer quoi que ce soit.

**Tableau 2.4: Soins médicaux de base – Motifs des votants
(plusieurs réponses possibles)**

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté OUI				
Encourager les médecins de famille	33	286	45	392
Garantir les soins de base, prévenir la pénurie de médecins de famille	17	144	25	214
Soins médicaux de base généralisés	12	102	15	134
Raisons personnelles (par ex. «suis médecin, infirmière»)	6	50	7	61
Contre le fait de favoriser les médecins ou spécialistes de l'hôpital	4	34	8	69
Autre	1	10	4	34

¹⁰ Par exemple, des réponses telles que «normal» ou «est une bonne chose».

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Recommandations	9	75	10	87
Déclarations d'ordre général	9	81	10	89
Réponses erronées (par ex. «il faut une caisse unique»)	2	15	2	21
Indécis/aucune réponse	9	74	71	613
Total	100	871	197	1714
Personnes ayant voté NON				
Contre l'étatisation / pour la concurrence	22	26	28	33
Contre le fait d'avantager les médecins de famille	17	20	22	26
Le système actuel fonctionne	17	20	18	22
Contre davantage d'argent pour le système de santé	12	14	16	19
Généralités	3	3	5	6
Autres	6	6	9	11
Recommandations	5	6	5	6
Réponses erronées	4	5	4	5
Indécis / aucune réponse	16	19	84	101
Total	100	119	191	229
En raison de la pondération et de l'arrondi, le total ne correspond pas toujours à la somme des valeurs présentées.				
© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014				

2.5 Arguments POUR et CONTRE

En Suisse, les médecins de famille bénéficient d'un grand capital de sympathie: environ neuf sondés sur dix ont approuvé l'argument selon lequel la Confédération doit garantir que la profession de médecin de famille reste rentable et attrayante. S'il est vrai que nous n'avons pas d'évaluations équivalentes pour d'autres professions, on peut toute-fois difficilement imaginer que d'autres catégories professionnelles aient obtenu des taux d'acceptation comparativement aussi élevés. Pour un objet qui a pour but d'encourager les médecins de famille, cela signifie en principe qu'on peut compter sur un large soutien du peuple. Si en outre, comme dans le cas présent, l'objet ne suscite aucune opposition digne de ce nom, le succès de la votation est quasiment assuré.

A cela s'ajoute le fait que le second argument POUR a été majoritairement approuvé. 85% de tous les sondés partageaient l'avis des partisans selon lequel la pénurie de médecins de famille était déjà perceptible aujourd'hui et qu'il était temps d'agir. Même une faible majorité des personnes ayant voté NON (55%) estimaient que cette déclaration était juste. Que celles-ci aient malgré tout voté NON s'explique, selon nous, qu'elles ignoraient purement et simplement de quoi il s'agissait.

Les deux arguments CONTRE que nous avons testés ont eu nettement moins de succès. L'argument selon lequel l'article constitutionnel introduit une économie planifiée étatique dans le secteur des soins ambulatoires a été confirmé par environ la moitié des sondés (49%). En revanche, 14% ne savaient pas vraiment comment interpréter cette affirmation et ont refusé de faire une déclaration substantielle. En outre, le fait que les réponses des personnes ayant voté OUI aient été pratiquement identiques à celles des personnes ayant voté NON montre que nombre d'entre elles n'établissaient pas le lien entre cette déclaration et l'objet au niveau du contenu. L'argument du statu quo selon lequel le système de santé actuel fonctionne très bien et qu'il n'y a donc aucune raison d'en changer, a reçu un soutien encore plus faible. Seul un tiers des sondés pense qu'il n'y a aucune nécessité d'agir au niveau du système de santé suisse. Mais ici il n'est pas évident de savoir ce que les sondés pensaient lorsqu'ils ont été questionnés sur l'état du système de santé suisse. Les nombreuses déclarations erronées lors de la question du motif du choix – par exemple référence aux primes de caisse-maladies et à la caisse unique – montrent que le système de santé génère beaucoup d'inquiétude. Cependant les «soucis» cités (coûts de la santé, primes) n'avaient aucun rapport avec l'objet soumis au vote.

Tableau 2.5: Soins médicaux de base – Succès des arguments POUR et CONTRE auprès des votants en pour cent

Arguments POUR		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
L'Etat doit garantir que la profession de médecin de famille reste rentable et attrayante	Total	91	7	2
	Oui	95	3	2
	Non	66	33	2
Le manque de médecins de famille est déjà très perceptible; il est temps d'agir	Total	85	8	6
	Oui	90	5	5
	Non	55	31	14
Arguments CONTRE		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Le nouvel article constitutionnel introduit une économie planifiée étatique dans le secteur des soins ambulatoires	Total	49	37	14
	Oui	48	38	14
	Non	56	30	14
Le système de santé suisse fonctionne très bien, il n'y a aucune raison de changer quoi que soit	Total	33	64	4
	Oui	30	67	3
	Non	50	44	6
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture: 91% de tous les votants (95% des personnes ayant voté OUI; 66% de celles ayant voté NON) étaient d'accord avec le premier argument, 7% (3% des personnes ayant voté OUI et 33% de celles ayant voté NON) l'ont rejeté et 2% (2%; 2%) n'ont pas pu se décider. Total des votants ayant répondu = 989 (pondéré). © Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014				

3. INITIATIVE POPULAIRE «POUR QUE LES PÉDOPHILES NE TRAVAILLENT PLUS AVEC DES ENFANTS»

3.1 Situation initiale

L'initiative «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants» (initiative sur la pédophilie) demandait que les personnes condamnées pour avoir porté atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant ou d'une personne dépendante soient définitivement privées du droit d'exercer une activité professionnelle ou bénévole en contact avec des mineurs ou des personnes dépendantes. L'auteur de l'initiative, l'Association «Marche Blanche», qui avait déjà lancé en 2006 l'initiative sur l'imprescriptibilité, insistait spécialement sur la protection insuffisante des enfants et des jeunes, qui pouvait être améliorée grâce à l'initiative. Bien que tous les grands partis, exception faite de l'UDC, aient recommandé le NON, un comité d'opposition s'est formé relativement tard sous la direction du Conseiller national PLR Andrea Caroni. Apparemment aucun parti n'a voulu se brûler les ailes sur ce thème sensible. Le parlement n'a émis aucune recommandation de vote, puisque le Conseil national avait approuvé l'initiative tandis que le Conseil des Etats l'avait rejetée.

L'initiative poursuivait un but identique à la loi sur la pédophilie déjà adoptée par le Conseil fédéral et le parlement (durcissement du droit pénal). C'est pourquoi tant le Conseil fédéral que le comité d'opposition à l'initiative relevaient que l'initiative était inutile et incomplète. En outre, il a été avancé que l'initiative contrevenait à des principes de l'Etat de droit puisque, contrairement à la loi, elle demandait une interdiction automatique d'exercer une profession sans tenir compte de la gravité et du type de délit. Le comité d'opposition a en outre essayé de convaincre l'électorat de voter NON en argumentant que les relations de jeunes adultes avec des mineurs pourraient également tomber sous le coup de cette interdiction d'exercer une profession à vie.

Il semble pourtant que les arguments du comité d'initiative n'aient guère trouvé d'écho, puisque l'initiative a été adoptée à une majorité de 63.5%.

3.2 Profil des votants

Le OUI très net est remarquable, dans la mesure où tous les grands partis sauf l'UDC recommandaient de voter NON. L'analyse montre un fossé sans équivoque entre la gauche et la droite. Ainsi les sympathisants des partis bourgeois ont soutenu l'initiative, alors qu'une majorité des partisans des partis de gauche l'ont rejetée. Le soutien a été particulièrement fort parmi les votants de l'UDC et du PDC (83 resp. 72% de taux d'acceptation dans l'exemple). Celui-ci a été un peu moins net parmi les partisans du PLR, dont 59% ont déposé un OUI dans l'urne, contrairement à la recommandation de leur parti. Comparativement au OUI bourgeois, le taux d'approbation des sympathisants du PS et des Verts est faible

[41 resp. 39%]. L'écart net entre les spectres de gauche et de droite apparaît également lorsque nous comparons le taux d'approbation à l'aide de l'autoévaluation idéologique. Seuls 42% des sondés qui se classent à gauche sur l'échiquier politique ont indiqué avoir approuvé cet objet, alors que le taux d'approbation des sondés qui se classaient à la droite du centre se situait à 69 resp. 83%.

Le moment du choix n'a apparemment pas eu d'influence notable sur le vote. Les personnes qui avaient pris leur décision dès le début ont déposé un OUI dans l'urne aussi fréquemment que celles qui se sont forgées leur opinion plus tardivement.

Tableau 3.1: Initiative sur la pédophilie – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques en pour cent des personnes ayant voté OUI

Caractéristiques/catégories	% oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	62.8	1063	
Sympathie pour un parti			V = .33***
PS – Parti socialiste	41	175	
PDC – Parti démocratique chrétien	72	54	
PLR.Les Libéraux-Radicaux	59	107	
UDC – Union démocratique du centre	83	145	
Les Verts	39	51	
PVL – Les Vert'Libéraux	[33]	39	
PBD – Parti bourgeois démocratique	[60]	30	
Sans parti	71	286	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = .31***
Extrême-gauche	42	99	
Gauche	42	204	
Centre	66	349	
Droite	69	199	
Extrême-droite	83	133	
Ne sais pas	77	67	
Valeur de référence: tranquillité et ordre			V = .21***
Faible	42	76	
Mitigée	54	349	
Forte	71	621	
Difficulté à faire son choix			V = .11***
Plutôt facile	66	812	
Plutôt difficile	51	224	
Moment du choix			V = .11**
Clair dès le début	69	280	
3 à 6 semaines	56	325	
1 à 2 semaines	64	331	
Dernière semaine	64	115	

^a Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. paragraphe 6 «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique

© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014

Le sexe n'a pas joué un rôle déterminant pour le choix. Les femmes comme les hommes ont approuvé l'initiative dans une mesure identique (61 resp. 64%). Il en va de même pour les autres variables sociétales, tels que le nombre d'enfants ou l'état civil, qui n'ont pas contribué notablement au vote.

En revanche, l'importance personnelle de l'objet a été déterminante. Le fait que 67% des votants lui accordent une importance personnelle élevée à très élevée est remarquable. Cette importance ne découle pas uniquement de la présence d'enfants dans le ménage – les sondés sans enfants ont également accordé une importance élevée à cet objet et l'ont nettement approuvé. Il est vrai que les jeunes femmes (18 à 39 ans) lui ont accordé une importance nettement plus élevée que les hommes de la même classe d'âge.¹¹ Ainsi s'explique probablement aussi le taux d'approbation un peu plus élevé (71%) des femmes de 18 à 39 ans comparativement aux hommes de la même tranche d'âge. Cette différence n'est toutefois pas significative au niveau statistique et doit donc être interprétée avec prudence.

Tableau 3.2: Initiative sur la pédophilie – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociodémographiques en pour cent des personnes ayant voté OUI

Caractéristiques/catégories	% oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	62.8	1063	
Importance personnelle			V = .46***
Très faible	19	52	
Faible	26	137	
Moyenne	45	132	
Importance élevée	66	394	
Importance très élevée	88	335	
Sexe			n.s.
Homme	61	490	
Femme	64	573	
Nombre d'enfants			n.s.
Pas d'enfant	62	640	
Un enfant	69	99	
Deux enfants ou davantage	65	304	
Age			n.s.
18 à 39 ans: femmes (hommes)	71 (59)	126 (93)	
40 à 59 ans femmes (hommes)	60 (58)	207 (178)	
Plus de 60 ans: femmes (hommes)	64 (65)	240 (218)	

¹¹ Parts de sondés qui accordent à l'objet une importance «élevée» ou «très élevée»: 18–39 ans: femmes: 72%; hommes: 52%. 40–59 ans: femmes: 71%; hommes: 62%. Plus de 60 ans: femmes: 73%; hommes: 65%.

Caractéristiques/catégories	% oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Formation			V = .22***
Niveau élevé	55	661	
Niveau moyen	75	356	
Niveau faible	[76]	46	
Type d'agglomération			V = .10**
Communes agricoles	68	276	
Agglomérations petites et moyennes	64	409	
Grandes agglomérations/villes	57	377	
^a Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. paragraphe 6 «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique © Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014			

3.3 Perception

Les sondés étaient bien informés sur le contenu de l'objet, ce qui est sans doute avant tout dû au titre très parlant. Seul sept pour cent des votants ont été incapables de répondre à la question concernant le contenu, et même parmi les sondés qui n'ont pas participé au vote, cinquante pour cent ont pu faire une déclaration correcte à ce sujet.

Tableau 3.3: Initiative sur la pédophilie – Perception des contenus en pour cent des ayants droit au vote (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Votants		Non votants	
	%	n	%	n	%	n
Interdiction (à vie) d'exercer une profession pour les pédophiles / délinquants sexuels condamnés	70	1051	84	709	52	340
La loi fédérale est meilleure (plus large, protège mieux /initiative trop strict)	2	34	3	24	1	9
La loi fédérale est insuffisante	2	30	2	18	2	11
Généralités, autre	5	73	4	35	5	36
Indécis / aucune réponse	21	323	7	56	40	261
Total	100	1510	100	843	100	658
* Les déclarations ont été pondérées d'après la participation. En raison de la pondération et de l'arrondi, le total ne correspond pas toujours à la somme des valeurs présentées. © Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014						

3.4 Motifs du choix

L'analyse des motifs montre que les sondés étaient bien informés du contenu. Pour l'essentiel, ils ont répété les arguments du comité d'initiative, resp. de la campagne d'opposition. Seulement 4% (personnes ayant voté OUI), resp. 2% (personnes ayant voté NON) des sondés n'ont pas pu indiquer clairement ce qui avait motivé leur choix. 1% de chaque camp a suivi les recommandations de la Confédération, des partis, des associations ou des connaissances.

Quasiment 30% des personnes ayant voté OUI (29%) soutenaient par principe l'interdiction de travail pour les pédophiles, resp. les délinquants sexuels condamnés. 20% de ces personnes pensent que la pédophilie est incurable et 16% ont approuvé cet objet parce qu'à leurs yeux, il augmente la protection des enfants et des jeunes – un argument sur lequel le comité d'initiative avait essentiellement basé sa campagne. 10% des personnes ayant voté OUI trouvaient l'initiative meilleure que la loi sur la pédophilie récemment adoptée, particulièrement parce qu'elle est plus ferme et punit les pédophiles plus sévèrement. Finalement 8% des sondés ont indiqué des motifs personnels, par ex. parce qu'ils ont eux-mêmes des enfants ou petits-enfants ou parce qu'ils connaissent des personnes concernées.

Le fait que les arguments CONTRE du Conseil fédéral et du comité d'opposition aient fait mouche, au moins partiellement, se remarque dans les motifs des personnes qui ont voté NON. 35% ont prétendu que l'initiative allait trop loin et qu'elle était disproportionnée. 27% trouvaient que la loi sur la pédophilie adoptée par le parlement suffisait ou même qu'elle offrait une meilleure protection que l'initiative de la Marche Blanche. Un autre argument éminent de la campagne d'opposition, à savoir que l'initiative punissait aussi les amours de jeunesse, a convaincu 17% des sondés de voter NON.

Tableau 3.4: Initiative sur la pédophilie – Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté OUI				
Pour une interdiction de travail/profession des pédophiles	29	194	17	232
La pédophilie est incurable	20	134	14	187
Les enfants/jeunes doivent être protégés	16	110	12	165
L'initiative est meilleure que la loi en vigueur (la loi n'est pas assez ferme /autres raisons)	10	65	7	94
Raisons personnelles (a des enfants / petits-enfants/ connaît des personnes concernées / autres raisons)	8	56	6	81
Recommandations	1	7	1	9
Autres, généralités	10	73	8	107
Indécis / aucune réponse	4	28	35	473
Total	100	667	100	1348

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté NON				
Le contenu de l'initiative n'est pas convaincant / va trop loin / est disproportionné	35	137	25	207
La loi fédérale sur la pédophilie plaît davantage (est suffisante/protège mieux la jeunesse)	27	108	17	142
Contre la pénalisation des «amours de jeunesse»	17	67	13	103
Recommandations	1	5	1	6
Autres, généralités	17	69	13	103
Indécis / aucune réponse	2	8	31	254
Total	100	395	100	815
En raison de la pondération et de l'arrondi, le total ne correspond pas toujours à la somme des valeurs présentées.				
© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014				

3.5 Arguments POUR et CONTRE

Les votants étaient fondamentalement d'accord sur le fait que la protection des enfants et des jeunes est hautement prioritaire. 96% des personnes ayant voté OUI et 85% de celles ayant voté NON approuvaient cet argument du comité d'initiative. Un autre argument de la campagne POUR, à savoir que la pédophilie est incurable et que pour cette raison les pédophiles en tant que récidivistes potentiels doivent être tenus éloignés des enfants, a également été soutenu par une majorité des personnes ayant voté NON (59%) – dans une proportion toutefois nettement plus faible que chez ceux qui ont voté OUI (95%). L'analyse du troisième argument POUR montre que les détails de la législation suscitaient visiblement moins d'intérêt que le principe d'une protection totale des enfants et des jeunes. Seuls 44% des personnes ayant voté OUI ont estimé correcte la déclaration selon laquelle les agressions sexuelles ne peuvent être évitées que par la menace de sanctions plus sévères (personnes qui ont voté NON: 21%).

L'évaluation des arguments CONTRE que nous avons testés donne une image contradictoire, qui est sans doute due au fait que les sondés peinaient à faire la différence entre l'initiative sur la pédophilie et la loi sur la pédophilie adoptée par la Confédération. En outre, les résultats laissent supposer que ce sont avant tout les adversaires qui se sont confrontés aux arguments CONTRE, alors que les partisans ne se sont guère intéressés aux avantages que pourrait apporter la loi sur la pédophilie. C'est la seule façon d'expliquer pourquoi 44% des personnes ayant voté OUI se sont déclarés d'accord avec l'argument selon lequel la loi est meilleure, parce qu'elle différencie selon le degré de gravité des faits (adversaires: 71%). Le fait que 68% des personnes ayant voté OUI aient soutenu le contre-argument selon lequel la loi est meilleure parce qu'elle interdit également aux pédophiles condamnés de séjourner dans les lieux de récréation et les piscines, est sans doute dû au même phéno-

mène: nombre de sondés n'étaient apparemment pas très au clair avec le fait qu'à côté de l'initiative, il existait également un contre-projet «indirect» sous la forme d'une loi.

Enfin l'analyse du troisième contre-argument montre que les partisans ne croyaient pas que l'initiative pourrait avoir des conséquences involontaires. Car un total de 78% des personnes ayant voté OUI ont approuvé la déclaration selon laquelle les adolescents qui ont une relation amoureuse consentie avec une mineure ne devaient pas être discriminés à vie (personnes qui ont voté NON: 93%). Par conséquent, ce principe n'a pas été contesté par les partisans de l'initiative, mais il est probable que pour eux, la protection des enfants primait sur tout le reste, puisqu'ils ont finalement déposé un OUI dans l'urne.

Tableau 3.5: Initiative sur la pédophilie – Succès des arguments POUR et CONTRE auprès des votants en pour cent

Arguments POUR		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
La protection de l'enfant passe par-dessus tout	Total	92	5	3
	Oui	96	1	3
	Non	85	10	4
La pédophilie n'est pas guérissable, c'est pourquoi les pédophiles en tant que récidivistes potentiels doivent être tenus éloignés des enfants	Total	82	13	6
	Oui	95	2	3
	Non	59	31	10
Les agressions sexuelles peuvent uniquement être évitées par la menace de sanctions plus sévères	Total	35	58	7
	Oui	44	49	7
	Non	21	72	7
Arguments CONTRE		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
La loi sur la pédophilie adoptée récemment poursuit le même objectif. Elle différencie toutefois selon le degré de gravité des faits et est donc meilleure	Total	54	35	11
	Oui	44	42	13
	Non	71	21	8
La loi sur la pédophilie adoptée récemment protège mieux les enfants et les personnes dépendantes parce qu'elle interdit également aux pédophiles condamnés de séjourner dans les lieux de récréation, les piscines, etc.	Total	61	29	10
	Oui	68	21	11
	Non	49	42	9
Les adolescents ayant une relation amoureuse consentie avec une mineure ne devraient pas être discriminés à vie	Total	84	10	6
	Oui	78	13	9
	Non	93	5	2
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture: 92% de tous les votants (96% des personnes ayant voté OUI; 85% de celles ayant voté NON) étaient d'accord avec le premier argument, 5% (1% des personnes ayant voté OUI et 10% de celles ayant voté NON) l'ont rejeté et 3% (3%; 4%) n'ont pas pu se décider.</p> <p>Total des votants ayant répondu = 1063 (pondéré).</p> <p>© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014</p>				

4. INITIATIVE «POUR LA PROTECTION DE SALAIRES ÉQUITABLES»

4.1 Situation initiale

L'initiative populaire de l'Union syndicale suisse (USS) «Pour la protection de salaires équitables» [ci-après: Initiative sur les salaires minimums] demandait de fixer un salaire minimal légal de 22 francs par heure sur le plan national. Cela correspond environ à 4'000 francs par mois. L'initiative demandait également que la Confédération et les cantons encouragent l'inscription de salaires minimaux dans les conventions collectives de travail.

Déposée en janvier 2012, l'initiative a été traitée par les chambres fédérales en décembre 2013. Le Conseil national a recommandé son rejet par 137 voix contre 56 et 2 abstentions et le Conseil des Etats en faisait de même par 29 voix contre 12 sans abstention. Au parlement, le fossé passait exactement entre les fractions, donnant rapidement lieu à un classique conflit gauche-droite. La fraction du PS et les Verts étaient les partisans de l'initiative, tous les autres groupes parlementaires en étaient les opposants.

Les recommandations de vote reflètent largement ce modèle de conflit. Seuls le PS et les Verts se sont prononcés en faveur de l'initiative, alors que les partis du centre et de droite recommandaient tous son rejet. Les sections cantonales ont sans exception suivi les recommandations des organisations nationales. Contrairement à ce qu'on a pu observer pour l'initiative «contre les rémunérations abusives», la ligne de conflit classique entre la gauche et la droite n'a ainsi pas été estompée par des avis dissidents. Ce qui est particulièrement frappant, c'est le grand nombre d'associations qui se sont pro-noncées sur l'initiative – en particulier aussi celles qui représentent les branches classiques à bas salaires telles que la restauration ou l'industrie textile. Sans surprise, les associations d'employeurs se sont en général prononcées contre et les associations d'employés pour l'initiative. En outre, les autorités tant nationales que cantonales s'opposaient également à cette requête.

La campagne de votation relative à l'initiative sur les salaires minimums a été menée de façon très controversée et très visible. Tant les partisans que les opposants étaient présents dans la rue avec des affiches et ont fait publier des annonces dans les journaux. Il est vrai que la campagne concernant cet objet, particulièrement durant les dernières semaines, semblait avoir quelque peu perdu de son intensité au profit du débat sur l'acquisition du Gripen. Cela est sans doute dû au fait que le NON, largement prévisible, a affaibli la campagne.

En fin de compte, l'initiative sur les salaires minimums a largement échoué. Seul un petit quart des votants (23,7%) s'est prononcé en sa faveur. Il s'agit même d'un taux d'approbation extraordinairement bas par rapport à l'initiative 1:12 (taux d'approbation de 34,7%). C'est dans le canton de Bâle-Ville que l'approbation a été la plus forte, où 37,7% des votants ont déposé un OUI dans l'urne.

4.2 Profil des votants

Le profond fossé qui séparait les partisans des adversaires de l'initiative passait assez exactement entre la gauche et le centre droit. Comparativement à l'initiative 1:12, l'initiative sur les salaires minimums a obtenu un taux d'approbation nettement plus faible dans le camp de gauche: seuls ceux qui se classaient à l'extrême gauche du spectre politique ont déposé majoritairement un OUI dans l'urne (61%). En revanche, la majorité (60%) de la gauche modérée a rejeté la demande de l'USS. A l'extérieur du camp de gauche, l'initiative a été massivement rejetée (centre: 84%, droite: 94%, extrême-droite: 83%).

Le conflit classique gauche-droite se retrouve aussi dans le choix des différents partisans des partis. Les sympathisants des partis du spectre de gauche ont majoritairement dit OUI aux salaires minimums: les partisans des Verts par 70%, ceux du PS par 55%. Le soutien à l'initiative est donc resté limité, même dans le camp de gauche.¹²

Au contraire, les votants des partis bourgeois du centre PDC, PEV, PLR. Les libéraux-Radicaux et BDP ont nettement rejeté l'initiative, à des majorités situées entre 95 (PLR. Les libéraux-Radicaux) et 82% (PVL)¹³. Il en va de même pour les partisans de l'UDC, puisque 93% d'entre eux ont déposé un NON dans l'urne. Une comparaison avec l'initiative 1:12 montre que l'approbation du camp de gauche a été sensiblement plus faible, mais que le taux de rejet du camp du centre-droit a été nettement plus élevé. Le comportement de vote des sympathisants de l'UDC accuse une nette différence. Lors de la votation du 30 novembre, ceux-ci ont tout de même approuvé l'initiative 1-12 par près de 29%, tandis qu'ils n'ont accepté l'initiative de l'USS que par 5%.¹⁴

En outre, la position sur la question du nivellement du revenu a joué un rôle important. Les personnes qui se souhaitent une Suisse avec de grands écarts de revenu ont rejeté l'initiative sur les salaires minimums à une forte majorité (90%). Les votants qui défendent une Suisse où les différences de revenu sont faibles, voire inexistantes, n'ont, de façon surprenante, dit oui à l'initiative sur les salaires minimums qu'à un taux qui n'atteint même pas la moitié des voix (43%). La position sur la question de la dérégulation a également été prise en considération dans le calcul du choix – toutefois pas dans une mesure déterminante. Les personnes qui privilégient le modèle d'une économie la plus dérégulée possible ont très vraisemblablement rejeté l'initiative (87%). Les partisans d'un Etat fort, qui interviennent également dans les questions économiques, n'ont, à nouveau de manière surprenante, approuvé l'initiative qu'à raison d'une petite moitié (48%). L'initiative sur les salaires

¹² Au vu du résultat serré chez les partisans du PS, il n'est pas possible de faire des déclarations fiables sur le rapport de majorité. L'intervalle de confiance de 95% pour la part de OUI se situe entre 48 et 62%. Mais on ne peut en tout cas absolument pas parler d'un fort soutien des votants du PS à l'initiative. Chez les votants des Verts, l'erreur d'échantillonnage pour la part de OUI est à nouveau de +/- 12.9 points pour cent.

¹³ Par souci d'exhaustivité, citons également l'erreur d'échantillonnage pour la part de OUI du PVL: il est de 11.3 points pour cent.

¹⁴ Lors de la votation de mars 2013, les sympathisants de l'UDC ont même voté à 72% pour l'initiative sur les rémunérations abusives.

minimums n'a manifestement même pas obtenu une majorité auprès des personnes qui sont fondamentalement réceptifs à des régulations étatiques et à un certain nivellement du revenu.

Tableau 4.1: Initiative sur les salaires minimums – Comportement d'après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes ayant voté OUI

Caractéristiques/catégories	% oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	23.5	1076	
Sympathie pour un parti			V = .46***
PS – Parti socialiste	55	178	
PDC – Parti démocratique chrétien	11	54	
PLR.Les Libéraux-Radicaux	5	115	
UDC – Union démocratique du centre	7	145	
Les Verts	[70]	48	
PVL – Les Vert' Libéraux	[18]	44	
PBD – Parti bourgeois démocratique	[7]	31	
Sans parti	17	280	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = .41***
Extrême-gauche	61	106	
Gauche	40	204	
Centre	16	354	
Droite	6	208	
Extrême-droite	17	128	
Ne sais pas	19	65	
Valeur de référence: différences de revenu			V = .30***
Importante différence de revenu	10	185	
Valeur mitigée	18	560	
Faible, resp. aucune différence de revenu	43	299	
Valeur de référence: davantage vs. moins d'Etat			V = .26***
Davantage d'Etat	48	146	
Valeur mitigée	26	404	
Moins d'Etat	13	489	
^a Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. paragraphe 6 «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique © Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014			

Les caractéristiques sociétales ne sont pas en aussi forte corrélation avec le choix que les positions politiques. Le revenu du ménage n'avait par exemple aucun rapport avec le vote. La marge dans laquelle évoluent les parts de OUI des différentes classes de revenu est étroite: elle n'est que de vingt à 29%. Il est intéressant de constater que l'initiative n'a même

pas été acceptée par la classe de revenu la plus basse (jusqu'à 3000 francs), elle qui aurait directement profité d'un salaire minimum de 4000 francs. Dans leur majorité, les personnes des classes de bas revenu ne croyaient manifestement pas que l'initiative pourrait les avantager ou étaient insécurisées par d'éventuelles conséquences économiques négatives. Pour motiver leur rejet, quelques sondés issus des classes de revenu les plus basses ont indiqué qu'un salaire minimum entraîne des suppressions de postes, une diminution de la capacité concurrentielle et un transfert de places de travail à l'étranger.

En ce qui concerne le choix, on ne constate que de faibles différences entre les groupes de profession. Les employés de l'économie privée et les indépendants ont voté pour l'initiative à raison de près d'un quart (24%), alors que les employés du service public ont été un tiers à l'approuver.

Tableau 4.2: Initiative sur les salaires minimums – Comportement d'après les caractéristiques sociodémographiques, en pour cent des personnes ayant voté OUI

Caractéristiques/catégories	% oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	23.5	1076	
Revenu du ménage			n.s.
Jusqu'à 3000 CHF	23	58	
3000–5000 CHF	23	207	
5000–7000 CHF	29	219	
7000–9000 CHF	20	200	
9000–11'000 CHF	26	117	
Plus de 11'000 CHF	24	155	
Activité professionnelle			V =.16**
Indépendant	24	100	
Employé de l'industrie privée	20	251	
Employé des services publics	33	207	
^a Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. paragraphe 6 «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique © Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014			

4.3 Perception

Une majorité confortable des votants connaissait les revendications des auteurs de l'initiative. 89% d'entre eux savaient que l'initiative exigeait un salaire minimum légal de 4000 francs. 2% ont parlé de justice sociale en rapport avec le salaire minimum. Seuls 5% des votants n'ont pas pu donner d'indication sur le contenu de l'initiative.

Tableau 4.3: Initiative sur les salaires minimums – Perception des contenus en pour cent des ayants droit au vote (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Votants		Non votants	
	%	n	%	n	%	n
Salaires minimum de 4000 francs	84	1261	89	755	77	504
Référence à la justice sociale	3	42	2	20	3	21
Conséquences négatives d'un revenu minimum	0	6	0	5	1	2
Déclarations d'ordre général	0	7	0	5	0	0
Autres, réponses erronées	3	45	3	23	3	22
Ne sais pas / pas de réponse	10	150	5	36	17	109
Total	100	1510	100	843	100	658

* Les déclarations ont été pondérées d'après la participation. En raison de la pondération et de l'arrondi, le total ne correspond pas toujours à la somme des valeurs présentées.
© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014

4.4 Motifs du choix

C'est le motif de la justice sociale qui a principalement guidé les partisans de l'initiative dans leur choix (50% des premières mentions). A ce propos, on a souvent indiqué que celui qui travaille à plein temps devait également pouvoir en vivre. Plusieurs sondés ont également déclaré que personne ne devrait avoir besoin de prestations sociales à côté de son salaire. 17% des personnes ayant voté OUI ont motivé leur choix par le fait que le salaire minimum conduit à une plus grande compensation sociale. On indiquait d'une part qu'un salaire minimal entraîne une compensation entre les différentes branches et d'autre part qu'un salaire minimal réduit l'écart entre riches et pauvres. 9% ont justifié leur choix en affirmant qu'ils sont par principe pour un salaire minimum, alors qu'un autre 4% évoquait les effets secondaires positifs du salaire minimum.

Comme pour l'initiative 1:12, l'une des raisons principales du net échec de l'initiative réside dans la peur de répercussions économiques négatives en cas d'acceptation. Il s'agit là du principal motif de rejet. Environ 22% des personnes ayant voté NON ont indiqué qu'un salaire minimum affaiblirait l'économie suisse et entraînerait une augmentation du chômage. 17 autres pour cent étaient contre l'initiative pour des raisons de gouvernance économique. Ils considéraient l'initiative comme une intervention excessive de l'Etat dans l'économie. Le motif le plus souvent cité par ce groupe était qu'un salaire minimum ne prend pas en compte les différences régionales et cantonales. 13% des personnes ayant voté NON ont indiqué que le salaire minimum entraîne des effets secondaires négatifs ou sape le principe de la performance. Un autre dixième était contre le salaire minimum en général (11%) ou trouvait que le salaire minimal était fixé trop haut (10%).

**Tableau 4.4: Initiative sur les salaires minimums – Motifs des votants
(plusieurs réponses possibles)**

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté OUI				
Pour davantage de justice sociale	50	127	65	164
Pour une plus grande compensation sociale	17	44	26	65
Pour un salaire minimum par principe	9	22	12	30
Effets secondaires positifs du salaire minimum (empêche le travail au noir, réduit les coûts sociaux, décharge les cantons, stimule la consommation)	4	9	7	18
Autres, réponses erronées	8	21	11	28
Déclarations d'ordre général	9	23	12	31
Ne sais pas/pas de réponse	2	6	66	166
Total	100	253	199	504
Personnes ayant voté NON				
Personnes ayant voté NON	22	179	40	327
Affaiblissement de l'économie/chômage	17	138	28	227
Contre la régulation étatique	13	108	27	224
Effets secondaires négatifs (apprentissage moins attrayant, inflation, attire les étrangers)	13	110	22	184
Principe de la performance (les personnes sans formation ne devraient pas gagner autant)	11	92	15	125
Contre un salaire minimum en général	10	86	13	105
Le salaire minimum est fixé trop haut	6	46	9	77
Autres, réponses erronées	5	40	7	54
Déclarations d'ordre général	3	24	57	470
Ne sais pas / pas de réponse	100	824	218	1797
En raison de la pondération et de l'arrondi, le total ne correspond pas toujours à la somme des valeurs présentées.				
© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014				

4.5 Arguments POUR et CONTRE

Comme mentionné dans les motifs du choix, la crainte selon laquelle l'initiative supprimerait des postes de travail a eu une très grande influence sur le vote. L'argument selon lequel un salaire minimum légal supprimerait des postes de travail parce que des branches telles que l'agriculture et la gastronomie seraient incapables de payer de tels salaires, a convaincu une nette majorité de 74% des votants. Il est vrai que deux tiers (66%) des personnes ayant voté OUI contestaient cette affirmation, mais 88% des personnes ayant voté NON l'on jugée plausible. De plus, quasi deux tiers (65%) des votants étaient d'accord avec le contre-argument selon lequel un salaire minimum de 4000 francs attirerait encore davantage de main d'œuvre étrangère en Suisse. Parmi les personnes ayant voté NON, même les trois quarts étaient convaincus par cet argument. Le troisième contre-argument, selon lequel un

le salaire minimum légal représentait un dictat de l'Etat, a également été approuvé par 72% de tous les votants. Il est vrai que la moitié (50%) des personnes ayant voté OUI n'étaient pas d'accord avec cet argument, mais 81% des personnes ayant voté NON l'on jugé convaincant.

Les trois arguments POUR testés ont eu nettement moins de succès. L'une des raisons du net rejet de l'initiative réside manifestement dans le doute largement répandu quant à la mise en pratique des buts visés par celle-ci. Une majorité de 56% ne croyait pas que le salaire minimum légal entraînerait des salaires plus justes. Si les personnes ayant voté OUI étaient à une grande majorité (88%) convaincues par cette idée, tel n'était pas le cas pour les personnes ayant voté NON (part de ceux qui n'approuvaient pas cet argument: 71%). L'argument selon lequel les salaires minimums réduirait le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et déchargerait les caisses des cantons et des communes n'était jugé convaincant que par 38% des votants. Parmi les personnes ayant voté OUI, 79% l'approuvaient, alors que chez celles qui ont voté NON, 63% n'en étaient pas convaincues. Seul l'argument POUR selon lequel le salaire minimum peut être introduit sans coûts supplémentaires pour les entreprises si celles-ci renoncent aux rémunérations abusives et aux bénéfices excessifs, était un peu mieux soutenu, puisqu'il a recueilli 48% d'approbation sur l'ensemble des votants. Quatre cinquièmes (80%) des personnes ayant voté OUI ont trouvé cet argument plausible et même chez les personnes ayant voté NON, 38% ont tout de même été convaincues par cette affirmation. 12% des votants ont toutefois manifesté leur embarras par rapport à cette dernière et ont refusé de faire une déclaration substantielle.

Tableau 4.5: Initiative sur les salaires minimums – Succès des arguments POUR et CONTRE auprès des votants en pour cent

Arguments POUR		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Le salaire minimum légal crée davantage de justice salariale	Total	39	56	5
	Oui	88	8	4
	Non	24	71	5
Quand les entreprises renoncent aux rémunérations abusives et aux bénéfices excessifs, le salaire minimum peut être introduit sans coûts supplémentaires pour l'entreprise	Total	48	40	12
	Oui	80	9	11
	Non	38	49	13
Les salaires minimums réduisent le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale et déchargent les caisses des cantons et des communes	Total	38	51	10
	Oui	79	12	9
	Non	26	63	11
Arguments CONTRE		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Un salaire minimum légal représente un dictat de l'Etat.	Total	72	23	5
	Oui	45	50	5
	Non	81	15	4
Un salaire minimum supprime des postes de travail, parce que des branches telles que l'agriculture et la gastronomie ne peuvent pas payer de tels salaires.	Total	74	21	5
	Oui	29	66	6
	Non	88	7	4
Un salaire minimum comparativement élevé de 4000 francs attirerait encore davantage de main d'œuvre en Suisse.	Total	65	27	8
	Oui	31	58	11
	Non	75	18	7
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture: 39% de tous les votants (88% des personnes ayant voté OUI; 24% de celles ayant voté NON) étaient d'accord avec le premier argument, 56% (8% des personnes ayant voté OUI et 71% de celles ayant voté NON) l'ont rejeté et 5% (4%; 5%) n'ont pas pu se décider.</p> <p>Total des votants ayant répondu = 1076 (pondéré)</p> <p>© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014</p>				

5. LOI FÉDÉRALE SUR LE FONDS D'ACQUISITION DE L'AVION DE COMBAT GRIPEN (LOI SUR LE FONDS GRIPEN)

5.1 Situation initiale

L'élimination prévisible de 54 avions de combat Tiger F-5 a soulevé la question de leur remplacement. Après une évaluation s'étendant sur plusieurs années, le Conseil fédéral et le parlement ont décidé d'acquérir 22 nouveaux avions du type Gripen en remplacement des Tiger F-5 vieillissants. Pour financer ces nouveaux avions de combat, le parlement prévoyait un fonds spécial qui aurait été alimenté par le budget ordinaire de l'armée. La charge financière de trois milliards de francs aurait été répartie uniformément sur onze années. Lors de la votation finale au Conseil national, malgré la résistance du PS, des Verts et des Vert'Libéraux, l'objet a été approuvé par 119 voix contre 71 et quatre abstentions. Le Conseil des Etats l'a accepté par 25 voix contre 17 sans abstentions.

Les perdants de la votation finale ont alors lancé avec succès le référendum contre la loi pour l'acquisition de ce «fonds Gripen». L'argumentation se basait sur l'inutilité et le prix de cet achat. La critique concernait également le fait que la version souhaitée de cet avion de combat n'existait pas. Les signatures pour le référendum ont été recueillies par deux comités différents: d'une part le comité «Non aux milliards pour des avions de combat», composé du PS, des Verts et des organisations critiques envers l'armée, tels que le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA); d'autre part un comité libéral «Non au Gripen», porté principalement par les Vert'Libéraux, mais soutenu aussi par certains représentants d'autres partis bourgeois.

En règle générale, on peut constater que les partis du centre ont eu beaucoup de peine à émettre une recommandation de vote concernant l'acquisition du Gripen. Ainsi, par exemple, les femmes du PDC se sont opposées au OUI de l'organisation nationale et le PEV n'ayant pu se résoudre à prendre une décision, celui-ci a finalement laissé la liberté de vote.

La course au Gripen est restée extrêmement passionnante jusqu'au dimanche de votation et le résultat était imprévisible. Cela a donné lieu à une campagne de votation engagée et animée. Ce sont essentiellement les ténors des partisans du Gripen qui ont constamment veillé à attirer l'attention des médias (parfois même involontairement). C'est ainsi que trois mois avant la votation, le PDC a déposé la direction politique de la campagne en raison d'essais d'ingérence du fabricant du Gripen Saab. En conséquence, c'est l'UDC qui a repris la tête de la campagne. Plus tard, des documents dévoilant les offres de conseil offensives de l'ambassade suédoise ont été rendus publics. Et finalement les médias ont critiqué le Conseiller fédéral Ueli Maurer, qui s'engageait de manière active pour l'acquisition des nouveaux avions.

Le dimanche de la votation, le suspense a duré longtemps: après une véritable course au coude à coude, ce sont finalement les adversaires du Gripen qui se sont imposés par 53.4%. La Suisse latine dans son ensemble a rejeté l'acquisition de l'avion de combat. Le soutien des cantons de Zurich, Berne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Fribourg et Schaffhouse, où une majorité de votants a également dit NON, a finalement entraîné le rejet de cet objet.

5.2 Profil des votants

Comme il fallait s'y attendre, l'appartenance politique a joué un rôle important pour le vote concernant le fonds Gripen. Parmi les votants du spectre de gauche, la proposition d'achat de nouveaux avions de combat a rencontré peu de succès. Le taux d'approbation a été particulièrement faible parmi les sympathisants du parti des Verts (5%). Le Gripen a également été refusé par l'électorat du PS, de manière un peu moins virulente, mais encore très nette (85% de refus). Il est vrai que le scepticisme par rapport à l'achat du Gripen ne se limitait apparemment pas uniquement aux milieux de gauche. Les partisans des Vert'Libéraux, parti qui a présidé à la formation du comité libéral du NON, ont également rejeté l'acquisition des nouveaux avions de combat à une grande majorité.¹⁵ Et même parmi les votants des partis du centre qui avaient recommandé de voter OUI au Gripen, le soutien à ces nouveaux avions de combat est resté mesuré. Seuls les sympathisants de l'UDC ont voté OUI à une importante majorité (81%). Même parmi les votants qui ne se sentent pas particulièrement proches d'un parti, on remarque nettement l'ambivalence prédominante par rapport à l'acquisition de nouveaux avions de combat: dans notre échantillon, exactement la moitié des personnes non liées à un parti se sont exprimées en faveur, l'autre moitié contre cet achat.

L'approbation frileuse parmi les votants des partis du centre se confirme également lors du positionnement sur l'axe gauche-droite. Juste une moitié de ceux qui se classent au centre de l'échiquier politique approuvait l'achat du Gripen. Même parmi les sondés positionnés plutôt à droite, seuls deux sondés sur trois (66%) se sont exprimés en faveur de l'achat de nouveaux avions de combat. Le fait que l'objet n'ait même pas été spécialement bien accueilli parmi les partisans des partis du centre qui recommandaient le OUI à l'achat du Gripen a certainement contribué à son échec de justesse.

¹⁵ Le pourcentage des partisans, respectivement des votants favorables au Gripen parmi les votants des Vert'Libéraux doit toutefois être interprété avec prudence, puisqu'il se base uniquement sur un petit nombre de sondés (n=41).

Tableau 5.1: Loi sur le fonds Gripen – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes ayant voté OUI

Caractéristiques/catégories	% oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	47	1073	
Sympathie pour un parti			V = .44***
PS – Parti socialiste	15	180	
PDC – Parti démocratique chrétien	72	56	
PLR.Les Libéraux-Radicaux	63	112	
UDC – Union démocratique du centre	81	149	
Les Verts	5	52	
PVL – Les Vert Libéraux	(23)	41	
PBD – Parti bourgeois démocratique	(58)	30	
Sans parti	50	279	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = .40***
Extrême-gauche	13	108	
Gauche	22	201	
Centre	50	344	
Droite	66	207	
Extrême-droite	74	135	
Ne sais pas	52	66	
Valeur: position sur l'armée			V = .56***
Armée forte	76	517	
Avis mitigé	27	325	
Armée faible, resp. aucune armée	9	220	
Valeur de référence: Suisse moderne vs. traditionnelle			V = .16***
Moderne	34	364	
Avis mitigé	53	505	
Traditionnelle	57	187	
^a Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. paragraphe 6 «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique © Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014			

Comme on pouvait s'y attendre, la position par rapport à l'armée est étroitement liée au vote. De manière peu surprenante, les personnes qui se sont définies comme étant fondamentalement opposées à l'armée ont presque toutes rejeté l'achat du Gripen (91%). Cette position de rejet se retrouve toutefois aussi nettement parmi les sondés qui ont une opinion mitigée en ce qui concerne l'armée (73% de NON). Finalement, les partisans d'une armée forte ont, dans leur grande majorité, soutenu la création du fonds Gripen. Malgré tout, le taux d'approbation de 76% parmi les partisans de l'armée montre que l'achat des nouveaux avions Gripen n'était pas forcément considéré comme la condition d'une armée

forte. Presqu'un quart (24%) de tous les partisans d'une armée forte se sont tout de même prononcés contre cet objet. Cette absence de soutien inconditionnel au Gripen, même parmi les partisans de l'armée, livre les premiers indices selon lesquels un NON au Gripen n'est pas forcément considéré comme une réponse négative à l'armée. L'influence plutôt faible de l'attachement à la tradition va dans la même direction. S'il est vrai que les personnes qui accordent une importance élevée à la tradition ont majoritairement approuvé la loi sur le fonds Gripen, ce soutien reste cependant mesuré (57% de OUI). L'acquisition de nouveaux avions de combat Gripen n'a apparemment pas été considérée comme un investissement fondamentalement important pour le maintien d'une Suisse attachée aux traditions.

Tableau 5.2: Loi sur le fonds Gripen – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociodémographiques, en pour cent des personnes ayant voté OUI

Caractéristiques/catégories	% oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	47	1'073	
Sexe			V = .12***
Hommes	53	510	
Femmes	42	564	
Formation			V = .17***
Université	35	225	
EPF/HES	38	135	
Ecole supérieure	63	110	
Ecole technique supérieure	57	130	
Maturité / enseignant primaire	45	82	
Apprentissage	50	348	
Ecole obligatoire	(55)	39	
Age			V = .13**
18-29 ans	37	77	
30-39 ans	40	147	
40-49 ans	47	175	
50-59 ans	42	217	
60-69 ans	52	236	
plus de 70 ans	55	221	
Service militaire			V = .15***
Oui, actuellement / oui, autrefois	56	415	
Non	41	654	
Type d'agglomération			n.s.
Communes agricoles	51	275	
Agglomérations petites et moyennes	48	413	
Grandes agglomérations/villes	44	385	

^a Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. paragraphe 6 «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique

© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014

En plus de la position politique, différents facteurs sociodémographiques se trouvaient en corrélation avec le résultat de la votation. Les femmes ont moins fréquemment approuvé l'achat des avions de combat que les hommes. Dans notre échantillonnage, les femmes ont majoritairement rejeté l'acquisition du Gripen (taux de NON 58%), alors que les hommes l'ont acceptée de justesse (taux de OUI: 53%). En outre, chez les hommes, le fait qu'ils aient eux-mêmes fait du service militaire, resp. qu'ils soient actuellement à l'armée a joué un rôle important. Parmi ceux qui accomplissent actuellement leur service ou qui l'ont fait par le passé se dégage une majorité favorable à la loi sur le fonds Gripen (58%, n=366), alors que les hommes qui n'ont jamais fait partie de l'armée l'ont clairement rejeté (taux de NON: 64%; n=107). On peut y voir deux raisons: d'une part la «socialisation» dans l'armée peut avoir entraîné une position générale favorable à l'armée, d'autre part, le contraire est également possible: une position généralement plus favorable à l'armée augmente la probabilité de faire partie de l'armée.

Concernant la formation scolaire formelle, on remarque avant tout le taux d'approbation plus faible chez les personnes au bénéfice d'une formation tertiaire. Les diplômés des universités, de l'EPF ou des Hautes écoles spécialisées ont rejeté plus fréquemment la loi sur le fonds Gripen (65%, resp. 62% de NON) que la moyenne (53% de NON). Les jeunes votants avaient également tendance à rejeter l'achat du Gripen plus fortement. La différence entre les groupes d'âge s'explique d'abord par la position plus favorable à l'armée des générations âgées. En revanche, l'environnement spatial a manifestement joué un rôle secondaire. Les citadins ont, en moyenne, voté NON (56%) dans une proportion à peine supérieure aux personnes qui vivent à la campagne (49%). La position politique et certaines valeurs de références semblent avoir influencé le choix pour ou contre le Gripen plus fortement que le type d'agglomération.

5.3 Perception

Une grande part des sondés connaissaient le contenu de l'objet. 80% de tous les sondés ont cité soit l'acquisition générale de nouveaux avions de combat (ou concrètement l'avion du type Gripen) soit, de façon un peu plus différenciée, la création d'un fonds pour le financement du nouvel avion, soit encore, de manière générale, le remplacement (partiel) de l'armée de l'air actuelle. 7% pensaient qu'il fallait remplacer les vieux avions et étaient étonnamment nombreux à évoquer les avions de combat F/A-18, toujours opérationnels. Ce malentendu n'a toutefois eu aucune influence sur le choix: en moyenne, ce groupe a approuvé ou rejeté le Gripen de manière à peu près identique.

Contrairement aux votations antérieures, il semble que tous les ayants droit étaient conscients que la loi sur le fonds Gripen ne remettait pas en cause l'existence de l'armée suisse. La suppression de l'armée n'a été citée par aucun des sondés comme contenu de l'objet.

Au total 12% des sondés n'ont pas été en mesure de donner des indications sur le contenu de l'objet. Ce taux se réduit toutefois à 5% chez les personnes qui ont participé à la votation.

Tableau 5.3: Loi sur le fonds Gripen – Perception des contenus en pour cent des ayants droit au vote (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Votants		Non votants	
	%	n	%	n	%	n
Acquisition de nouveaux avions de combat / achat du Gripen	62	930	64	543	59	385
Création d'un fonds/généralités concernant le financement	10	149	15	123	4	26
Remplacement des vieux avions	7	99	6	53	7	46
Sécurité de la Suisse / défense de l'espace aérien	3	45	2	18	4	27
Généralités sur l'acquisition	2	23	1	10	2	10
Généralités contre l'acquisition	3	43	3	29	2	13
Autres / Conseil fédéral / Ueli Maurer	3	39	3	26	2	11
Indécis/aucune réponse / déclarations erronées sur le contenu	12	184	5	41	21	139
Total	100	1510	100	843	100	658
* Les déclarations ont été pondérées d'après la participation. En raison de la pondération et de l'arrondi, le total ne correspond pas toujours à la somme des valeurs présentées. © Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014						

5.4 Motifs du choix

Le motif le plus cité pour le Oui à l'achat du Gripen a été la nécessité d'une armée de l'air forte et moderne. Compte tenu de l'élimination prochaine des Tiger F-5, un quart des partisans de l'acquisition de nouveaux avions de combat (26%) ont estimé qu'il s'agit d'un investissement raisonnable. Les 20% de ceux qui ont voté OUI ont argumenté de la même manière, mais de façon plus fondamentale, en se prononçant pour une armée forte. Pour ce groupe, cela nécessite apparemment une armée de l'air qui ne se compose pas uniquement de la flotte existante des F/A-18, mais aussi de nouveaux avions modernes. Pour 12% des sondés, la crise politique actuelle en Ukraine et l'annexion de la Crimée démontrent le caractère imprévisible des risques de guerre et les a convaincus de voter OUI à la modernisation de l'armée de l'air suisse. Selon 11% des partisans, une armée de l'air forte garantit l'indépendance de la Suisse, ce qui permet, à l'avenir aussi, de préserver de manière crédible le statut de neutralité du pays.

Seuls 9% des premières mentions se rapportent à des motifs économiques. C'est pourquoi les contrats promis aux entreprises du pays (résultant des marchés compensatoires de Saab, fabricant du Gripen, dans le cas d'un achat d'avions) n'avaient que peu d'importance pour le choix du vote des citoyens. Un cinquième des personnes ayant voté OUI (19%) ont indiqué des raisons plutôt diffuses, peu spécifiques («intuition») pour justifier leur soutien au Gripen.

Contrairement à l'argumentation des partisans, essentiellement basée sur la politique sécuritaire, les motifs financiers dominaient nettement chez les personnes ayant voté NON. Un tiers des opposants au Gripen ne se sont pas laissé convaincre par le calcul coûts-profits présenté. Un nombre considérable de votants ont estimé que les dépenses de 3 milliards de francs au total étaient trop élevées ou à tout le moins utilisées à mauvais escient. Si l'on se rapporte aussi aux secondes mentions, les motifs de politique financière représentent même 63% de toutes les mentions des personnes qui ont voté NON. Les sondés qui ont indiqué qu'il fallait d'abord réfléchir à la future orientation de l'armée avant un investissement aussi important ont également manifesté leurs doutes quant à la nécessité d'une telle dépense. Ici on relève une certaine insécurité sur la forme que prendront les risques militaires dans le futur. 13% des personnes qui ont voté NON ont indiqué concrètement le choix du type d'avion Gripen comme motif principal de leur rejet. Le fait que les avions de combat proposés à l'achat (type Gripen E) ne soient pas encore produits dans leur forme définitive et que pour cette raison, le véritable produit n'ait pas encore pu être testé, a apparemment incité un nombre non négligeable de votants à déposer un NON dans l'urne. Pour 9% des sondés, la principale motivation du refus a été le rejet fondamental de l'armée. A cet égard, il est instructif de comparer la part des partisans convaincus de l'armée chez les personnes qui ont voté OUI (20%) avec celle des pacifistes parmi les personnes ayant voté NON, qui, comme indiqué ci-dessus, s'élève à 9%. Les partisans d'une armée forte sont nettement plus nombreux que les adversaires de l'armée et malgré cela, l'objet a été refusé parce que les premiers comme les seconds ont voté majoritairement contre le Gripen.

Enfin la campagne et la politique d'information des partisans du Gripen ont été citées comme motif de refus, et ce nettement plus souvent que pour d'autres objets. Les sondés ont fréquemment déploré les «va et vient jusqu'à la votation» ou le fait que «le DDPS ne sait pas réellement ce qu'il veut». Ces réflexions reflètent certainement la fastidieuse procédure de sélection tout comme les indiscretions parvenues par bribes au public (ingérence de Saab et de l'ambassade suédoise) et les faux pas en matière de communication des partisans pendant la campagne de votation.

Tableau 5.4: Loi sur le fonds Gripen – Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté OUI				
Modernisation nécessaire et raisonnable de l'armée de l'air	26	134	41	207
Pour une armée forte	20	99	28	140
Avenir incertain, situation à l'étranger (entre autres la crise en Ukraine)	12	63	22	113
Conserver l'indépendance et la neutralité	11	58	15	77
Motifs économiques, crée des places de travail	9	44	20	102
Déclaration positive d'ordre général, «intuition»	19	96	31	157
Indécis / aucune réponse	2	12	56	285
Total	100	506	214	1081

Motifs du choix cités spontanément	Premières		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté NON				
Achat trop coûteux, utiliser l'argent à meilleur escient	33	189	63	359
Besoin de réforme, clarifier d'abord l'orientation de l'armée	13	73	23	131
«Avion de papier», insécurité concernant le type d'avion, procédure de sélection peu transparente	13	75	20	112
Fondamentalement contre l'armée	9	50	11	64
Campagne, mauvaise politique d'information	6	35	10	59
Neutralité, coopération avec les pays voisins	4	22	6	36
Déclarations négatives d'ordre général, autre	18	103	22	124
Indécis / aucune réponse	4	20	57	321
Total	100	548	212	1207
* Les déclarations ont été pondérées d'après la participation. En raison de la pondération et de l'arrondi, le total ne correspond pas toujours à la somme des valeurs présentées. © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014				

5.5 Arguments POUR et CONTRE

Un premier aperçu montre que les arguments des partisans ont reçu un meilleur accueil que ceux des adversaires du Gripen, couronnés de succès. En particulier, les arguments en rapport avec la sécurité et l'espace aérien de la Suisse ont obtenu des taux d'acceptation élevés. Au total, deux tiers des sondés considèrent que la défense autonome de l'espace aérien suisse est indispensable et 64% d'entre eux, en raison de la situation actuelle en Ukraine, se sentent confortés dans l'idée que la question de la sécurité pourrait à nouveau prendre un mauvais tournant. Il est intéressant de constater que presque la moitié des opposants au Gripen se sont également déclarés d'accord avec les arguments relatifs à la politique de sécurité.

En revanche, le fossé entre partisans et opposants se précise lorsqu'on pose la question de l'utilité des charges financières pour les nouveaux jets de combat. Alors que les partisans du Gripen estiment dans l'ensemble que les coûts d'un total de 3 milliards de francs sont raisonnables (92%), seuls 17% des personnes ayant voté NON se déclarent d'accord avec cet argument. Le premier contre-argument soutient cette position selon une perspective inverse: la majeure partie de ceux qui ont voté NON estiment que l'argent budgété pourrait être investi de manière plus raisonnable dans d'autres domaines (formation, institutions sociales). Parmi les partisans du Gripen, seul un cinquième (21%) s'est déclaré d'accord avec cet argument.

Un autre contre-argument – celui selon lequel la Suisse est suffisamment armée et n'a pas besoin de nouveaux avions de combat – montre qu'il existe également d'importantes différences d'opinion quant à la manière dont la sécurité devra dorénavant être assurée en Suisse. 76% des personnes ayant voté NON, dont presque la moitié (44%) approuvent la

défense de notre espace aérien, sont toutefois d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'acheter de nouveaux avions de combat à cet effet. Ces ayants droit pensent que la flotte des F/A-18 existante offre une protection suffisante pour garantir notre espace aérien en cas de conflit. Dans ce contexte, il paraît tout à fait évident qu'un investissement dans la modernisation de l'armée de l'air est considéré comme peu raisonnable. En revanche, 85% des personnes qui ont voté OUI réfutent la déclaration ci-dessus. A leurs yeux, la modernisation de l'armée de l'air représente une nécessité.

Cette position a été renforcée par une certaine insécurité en rapport avec les performances du Gripen E, qui, à l'issue d'une procédure de sélection de plusieurs années, n'était pas considéré comme vainqueur incontesté. 39% des sondés étaient d'accord avec le fait qu'on pouvait douter que le Gripen soit réellement à même de satisfaire pleinement aux exigences de l'armée. Cette image d'un scepticisme dominant concernant les performances du Gripen est renforcée par les nombreux sondés qui ont répondu à cet argument par «ne sais pas» (25%). Même parmi les partisans de l'achat du Gripen, seule la moitié (53%) s'est indignée contre le reproche concernant les performances douteuses de cet avion. Après une longue procédure de sélection, les responsables n'ont apparemment pas réussi à convaincre l'électorat que ce type d'avion représentait le bon choix.

Malgré le rejet de l'acquisition du Gripen, on ne peut donc pas parler d'une remise en question fondamentale de la défense militaire autonome de la Suisse. Il semble plutôt qu'une part considérable des personnes ayant voté NON se soient exprimées sciemment et de manière différenciée contre l'achat de ces 22 Gripen E, malgré une opinion positive concernant la défense nationale. Les partisans n'ont pas réussi à convaincre une majorité de la nécessité de cette acquisition. Les raisons sont multiples. Premièrement il existe différentes opinions concernant l'orientation future de l'armée et donc la position et la taille nécessaire d'une armée de l'air forte de manière générale. Deuxièmement des doutes considérables subsistaient: le Gripen de type E pourrait-il être produit conformément aux attentes et satisfaire aux exigences de l'armée? Troisièmement la sélection laborieuse et les inadvertances stratégiques à répétition ainsi que les indiscretions du côté de la campagne en faveur du OUI ont renforcé le scepticisme général par rapport à l'acquisition de cet avion de combat. Tous ces facteurs ont vraisemblablement conduit à ce que, par-delà le groupe des adversaires fondamentaux de l'armée, une majorité de votantes et de votants n'a pas pu être totalement convaincue de l'utilité de cette dépense de plusieurs milliards. Motivés par ce pragmatisme financier, les votants qui défendent une armée autonome, forte et moderne ont également déposé un NON dans l'urne.

Tableau 5.5: Loi sur le fonds Gripen – Succès des arguments POUR et CONTRE auprès des votants, en pour cent

ARGUMENTS POUR		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Les coûts annuels de 300 millions de francs pendant 11 ans représentent un investissement raisonnable pour la sécurité du pays	Total	53	43	4
	Oui	92	4	4
	Non	17	78	4
La Suisse doit pouvoir défendre sa souveraineté dans l'espace aérien dans toutes les situations en cas de conflit	Total	66	30	4
	Oui	92	6	2
	Non	44	50	6
La situation actuelle en Ukraine montre avec quelle rapidité la question de la sécurité peut changer en Europe et donc aussi en Suisse	Total	64	31	5
	Oui	86	10	4
	Non	45	49	6
Grâce aux marchés compensatoires, l'économie suisse profite également de l'achat du Gripen	Total	64	22	14
	Oui	82	8	11
	Non	49	35	16
Arguments CONTRE		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Les montants budgétés devraient être investis plus raisonnablement, par exemple dans la formation, les institutions sociales, l'AVS ou la recherche	Total	54	41	5
	Oui	21	73	6
	Non	83	13	4
La Suisse est suffisamment bien équipée et n'a pas besoin de nouveaux jets de combat	Total	44	49	7
	Oui	9	85	7
	Non	76	17	7
Le Gripen ne peut pas du tout satisfaire entièrement aux exigences de l'armée suisse	Total	39	35	25
	Oui	21	53	26
	Non	56	20	25
L'ensemble du déroulement de l'acquisition des Gripen a été marqué de pannes et de contradictions	Total	68	22	10
	Oui	54	35	11
	Non	80	10	9
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture: 53% de tous les votants (92% des personnes ayant voté OUI; 17% de celles ayant voté NON) étaient d'accord avec le premier argument, 43% (4% des personnes ayant voté OUI et 78% de celles ayant voté NON) l'ont rejeté et 4% (4%; 4%) n'ont pas pu se décider.</p> <p>Total des votants ayant répondu = 1073 (pondéré).</p> <p>© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 18.05.2014</p>				

6. DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES

Le présent rapport repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'Institut de sondage gfs.bern a effectué le sondage au cours des 11 jours qui ont suivi la votation populaire du 18 mai 2014. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (ISPZ) a procédé à l'analyse des données.

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de cent enquêteurs/enquêteuses. Toutefois, en sa qualité d'instance de contrôle, gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans annonce préalable. La sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a fixé le nombre de sondés pour les trois régions linguistiques. L'annuaire électronique actualisé de Swisscom a servi de moyen en vue d'un échantillonnage aléatoire pour le second niveau (ménages). Le «principe de la date de naissance» a déterminé le choix du troisième niveau (personnes du même ménage). L'échantillonnage comprend 1510 personnes, dont 54% émanent de Suisse alémanique, 27% de Suisse romande et 20 de Suisse italophone. Seule une partie de l'enquête a été effectuée avec les personnes n'ayant pas participé au scrutin. Le taux de refus est 83%; cela signifie que 17% des interviews prévues initialement ont pu être réalisées.

La représentation démographique est largement garantie.¹⁶ Les écarts pour les classes d'âge ou de sexe s'élèvent au maximum à 0.2%, ce qui se situe à l'intérieur de la marge d'erreur autorisée. Comme toujours, les participants au vote sont surreprésentés (+21%). Toutefois l'écart par rapport à la participation réelle se situe dans le cadre des analyses VOX antérieures. Les rapports de voix relevés dans le sondage s'écartent de manière variable du résultat effectif. La différence s'élève à +3.7 pour les soins médicaux de base, à -7.9 pour l'initiative sur la pédophilie, à +3.5 pour l'initiative sur les salaires minimums et à -6.4 points pour cent pour le fonds d'acquisition du Gripen.

Pour effectuer certains calculs, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour la participation, resp. le comportement lors du vote. La pondération a été réalisée là où la variable de recherche se rapportait toujours à des personnes ayant voté OUI et à des personnes ayant voté NON, resp. des participants et des non-participants. En ce qui concerne la participation, pour la première fois, les données des registres électoraux du canton de Genève, de la ville de St. Gall et d'une sélection de communes du canton du Tessin ont servi à la pondération.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50:50, le volume de cet échantillonnage (1510 personnes) donne une marge d'erreur de +/-2,5 points pour cent. Lorsque cet échantillonnage est plus restreint, par ex. pour les 780 sondés, cette

¹⁶ Voir à ce sujet: Longchamp, C. et al.: Rapport technique relatif à l'analyse VOX du 22 septembre 2013, gfs.bern, 10 octobre 2013

marge augmente à $\pm 3,5$. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreur diminue (par ex. lors d'un résultat de 70%:30% à $\pm 3,2$). La prudence est de mise là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique* pour une probabilité située au-dessous de 0.05, ** lorsque celle-ci est inférieure à 0.01 et *** lorsqu'elle est inférieure à 0.001. Dans le dernier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite par hasard se situe au-dessous de un pour mille et que dès lors la corrélation peut être qualifiée de hautement significative. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont la probabilité d'erreur dépasse 0.05 ne sont plus significatives. Pour l'interprétation des corrélations entre deux variables, on a utilisé le coefficient V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois ces relations bivariables ne sont pas totalement comparables entre elles, puisqu'on utilise également, pour leur calcul, le nombre de catégories de caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

P.P.

3001 Berne